

2025.04-05.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	5
2025.03.08.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.egalite _____	7
2025.02-03.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	9
2024.12.05.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.carence _____	11
2024.12-2025.01.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	13
2024.11.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	15
2024.10.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	17
2024.06-09.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	19
2024.05.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	21
2024.04.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	24
2024.03.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	27
2024.03.19.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.salaires _____	30
2024.03.08.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.egalite _____	32
2024.02.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	34
2024.01.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	37
2023.12.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	40
2023.11.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	42
2023.10.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	45
2023.09.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	47
2023.08.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	49
2023.07.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	51
2023.06.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	53
2023.05.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	55
2023.04.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	57
2023.03.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	59
2023.03.08.preavis.greve.SOLIDAIRES.egalite.pro _____	61
2023.03.07.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.retraites _____	63
2023.02.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	64
2023.02.16.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.retraites _____	66
2023.02.11.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.retraites _____	67

2023.02.07.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.retraites	68
2023.01.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	69
2023.01.31.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.retraites	71
2023.01.19.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.retraites	72
2022.12.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	73
2022.11.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	75
2022.10.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	77
2022.10.18.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP_salaires	79
2022.09.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	80
2022.09.29.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP_salaires	82
2022.09.25.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP_climat	83
2022.08.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	84
2022.07.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	86
2022.06.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	88
2022.05.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	90
2022.04.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	92
2022.03.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	94
2022.03.08.preavis.greve.SOLIDAIRES.egalite.pro.interOS	96
2022.02.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	98
2022.01.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	100
2021.12.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	102
2021.11.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	104
2021.10.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	106
2021.09.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	108
2021.08.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	110
2021.07.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	112
2021.06.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	114
2021.05.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	116
2021.04.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	118
2021.03.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	120

2021.03.08.preavis.greve.SOLIDAIRES.egalite.pro.interOS	122
2021.02.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	123
2021.01.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	125
2021.01.14.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.repression.syndicale	127
2020.12.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	128
2020.11.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	130
2020.11.05.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.repression.syndicale	132
2020.10.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	133
2020.09.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	135
2020.07.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	137
2020.06.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	139
2020.05.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	141
2020.04.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	143
2020.03.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	145
2020.03.13-14.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.climat	146
2020.03.08.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.egalite.pro	147
2020.02.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	148
2020.01.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	149
2019.12.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	150
2019.11.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	151
2019.10.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	152
2019.09.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	153
2019.09.24.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.retraite.points	154
2019.09.20-21.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.climat	155
2019.08.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	156
2019.06.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	157
2019.05.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	158
2019.05.09.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.LTFP.conges.bonifies	159
2019.04.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	161
2019.03.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP	162

2019.03.19.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.LTFP _____	163
2019.03.15-16.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.climat _____	164
2019.03.08.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP.egalite.pro _____	165
2019.02.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	166
2019.01.preavis.greve.SOLIDAIRES.FP _____	167

Paris, le 21 mars 2025



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Laurent Marcangéli
Ministre de l'action publique, la Fonction
publique et la Simplification
101 rue de Grenelle
75007 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er avril 2025 au 31 mai 2025

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er avril 2025 au 31 mai 2025 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les offensives incessantes contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, attaques contre les droits des personnels, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a eu des impacts nocifs et destructeurs pour les droits des agent·es publics. Les conditions de travail continuent de se dégrader et la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants ne permettent plus d'agir comme il se doit notamment en ce qui concerne les conditions de travail. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

La population a pu exprimer de manière très forte la nécessité d'avoir accès à des services publics de qualité partout dans les territoires.

Les agent·es publics sont au quotidien et spécialement lors des périodes de crise notamment bien souvent en première ligne. Et les services publics tiennent en grande partie grâce à leur investissement sans faille. Alors que les saisons qui se succèdent montrent les conséquences dramatiques du changement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires.

Des coupes budgétaires énormes et de nouvelles suppressions d'emplois ont été annoncées tant pour les politiques publiques que pour les ministères. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée et apparaît à nouveau comme la variable d'ajustement budgétaire.

Aujourd'hui, les annonces d'effort de guerre se font aux dépens une nouvelle fois au détriment de la fonction publique et des services publics.

Les services hospitaliers, notamment d'urgence et de maternité, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout. Cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète. Les crises se succèdent. L'Education nationale quant à elle risque de subir des suppressions d'emplois extrêmement importantes alors même que nombre d'élèves n'ont pas d'enseignant et que les conditions de travail se dégradent.

Beaucoup d'autres services publics sont eux aussi mis en difficulté.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent·es publics sont toujours en souffrance.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres revalorisations de 2022 et 2023 n'ont en rien comblé les difficultés des agent·es publics. L'absence de mesure salariale pour l'année 2024 est un signal très négatif et lourd de conséquences pour les agent·es publics qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

En 2024 les femmes ont continué à subir les temps partiels imposés, les carrières ralenties, les discriminations salariales tout comme les violences sexistes et sexuelles, y compris sur leur lieu de travail.

Solidaires Fonction Publique revendique notamment :

- l'abrogation de loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et de la réforme des retraites
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois ; c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation de tout jour de carence
- l'abandon de la diminution de l'indemnisation des arrêts maladies
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent·es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées. Nous nous opposons à une « revalorisation au mérite » des agent·es publics.
- le rétablissement de la GIPA
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

Ce préavis est destiné à permettre à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique,

Gaëlle Martinez



Paris, le 14 février 2025



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Laurent Marcangéli
Ministre de l'action publique, de la fonction
publique et de la simplification
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 8 mars 2025

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève allant du vendredi 7 mars 2025 19h au dimanche 9 mars 2025 9h.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

La réforme des retraites de 2023 qui a été imposée par le gouvernement contre l'avis de la population, comporte de nombreuses régressions sociales, notamment pour les femmes : report de l'âge à 64 ans réduisant encore le temps de vie en bonne santé après la retraite, allongement de la durée de cotisation générant des difficultés à atteindre le taux plein pour le personnel aux carrières heurtées (particulièrement les femmes du fait du temps partiel, des différents congés parentaux etc), situation aggravée par la décote, paupérisation corrélative des retraité·es, report de l'âge de départ pour les agent·es en catégorie active, dispositif déjà restreint à un nombre trop limité d'agent·es et de métiers.

On voit d'ores et déjà poindre de nouvelles attaques contre le système de retraites alors même que Solidaires revendique la retraite à 60 ans et un départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour les personnels en catégorie active dont le champ d'application doit être réexaminé (infirmières notamment), l'abandon de la décote, une retraite minimale égale au SMIC, le SMIC à 2000 euros, l'indexation du point d'indice sur l'inflation et l'indexation des retraites sur les salaires.

Le système patriarcal, en tant que système de domination que subissent les femmes, se traduit dans la fonction publique, entre autres, par des inégalités de déroulement de carrières et de rémunérations. De plus les violences sexistes et sexuelles qui traversent l'ensemble de la société peuvent concerner les agent·es publics sur leurs lieux de travail.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- la mise en place de toutes les mesures garantissant une égalité salariale et une égalité des déroulés de carrières femmes/hommes.
- la prise en compte systématique de la situation de parentalité pour les horaires de travail.
- une révision des pensions de réversion prenant en compte les nouvelles formes familiales, notamment le PACS.
- un véritable plan de titularisation des contractuel·les, en priorité des précaires et une amélioration des droits des non-titulaires.
- la prise en compte du genre dans l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels
- la mise en place dans la fonction publique d'un travail d'information, de prévention et de promotion des comportements non sexistes. La loi contre le harcèlement sexuel doit être rappelée et appliquée.
- des mesures spécifiques au sein des accords égalité professionnelle, notamment la mise en place de mesures d'accompagnement des victimes en cas d'agression.
- un traitement concret des violences sexistes et sexuelles au travail suite à leur intégration dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et leur inclusion dans le programme annuel de prévention.

- des autorisations d'absences pour que les victimes de violences intrafamiliales puissent faire des démarches comme déposer plainte, chercher des logements, etc, sans être pénalisées.
- la prise en compte des conséquences des violences conjugales dans le déroulement des carrières des femmes (absence de sanctions, et/ou de revalorisation de situation en raison des conséquences qu'ont les violences conjugales sur l'agente)
- la mise en place au sein des administrations publiques de mesures d'actions sociales et administratives visant à aider matériellement les femmes victimes de violences conjugales (logement, prise en charge des frais juridiques, aménagement d'horaires, facilités de mutation...)
- la formation des salarié·es et des différent·es acteurs·trices de la prévention (élu·es en instances en santé et conditions de travail des CSE, CSA, CST, médecins de prévention, assistant·es de prévention, référent·es harcèlement sexuel etc) et de l'encadrement, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à la prise en charge des femmes victimes.
- la reconnaissance de toutes les violences au travail et leur prise en compte systématique par les instances en santé et conditions de travail (déclaration d'accident, arbre des causes, convocation des instances santé et conditions de travail extraordinaire) et de dans les procédures hygiène et sécurité.
- l'augmentation du nombre de place d'accueil en hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales.
- des politiques efficaces de lutte contre les stéréotypes et les discriminations sexistes dans la fonction publique.
- la mise en place de dispositifs dédiés permettant de réfléchir et sensibiliser aux discriminations et stéréotypes de genre, afin de les déconstruire dans les formations et tout au long du parcours professionnel avec des modules obligatoires sur les problématiques de genre dès la formation initiale, quand elle existe, comme un renforcement de l'offre de formation continue sur ces questions.
- le respect du prénom et des pronoms d'usage dans la fonction publique.
- la prise en compte totale du congé parental dans l'ancienneté, quelle que soit sa durée.
- la revalorisation des carrières des filières féminisées.
- l'examen pour les promotions internes, par les CAP, du pourcentage genré entre les promu·es et les promouvables. L'application de plan d'action en conséquence.
- outre les promotions internes, pour lesquelles les obligations de mobilité doivent être limitées au maximum, les évaluations des agents doivent « neutraliser » les congés de maternité, les congés parentaux.
- la suppression de la proratisation du compte personnel de formation (ex-DIF) en fonction du temps travaillé.
- la publication non genrée des postes à pourvoir, la formulation des attentes de l'employeur public non genrée, l'intitulé du poste annoncé au féminin et au masculin.
- une représentativité équilibrée entre hommes et femmes dans la formation professionnelle continue.

Ce préavis permet à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 23 Janvier 2025



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Laurent Marcangéli
Ministre de l'action publique, la Fonction
publique et la Simplification
101 rue de Grenelle
75007 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er février 2025 au 31 mars 2025

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er février 2025 au 31 mars 2025 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les offensives incessantes contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, attaques contre les droits des personnels, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a eu des impacts nocifs et destructeurs pour les droits des agent·es publics. Les conditions de travail continuent de se dégrader et la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants ne permettent plus d'agir comme il se doit notamment en ce qui concerne les conditions de travail. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

La population a pu exprimer de manière très forte la nécessité d'avoir accès à des services publics de qualité partout dans les territoires.

Les agent·es publics sont au quotidien et spécialement lors des périodes de crise notamment bien souvent en première ligne. Et les services publics tiennent en grande partie grâce à leur investissement sans faille. Alors que les saisons qui se succèdent montrent les conséquences dramatiques du changement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Pire, des coupes budgétaires énormes et de nouvelles suppressions d'emplois ont été annoncées tant pour les politiques publiques que pour les ministères. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée et apparaît à nouveau comme la variable d'ajustement budgétaire.

Les services hospitaliers, notamment d'urgence et de maternité, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout. Cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète. Les crises se succèdent L'Education nationale quant à elle risque de subir des suppressions d'emplois extrêmement importantes alors même que nombre d'élèves n'ont pas d'enseignant et que les conditions de travail se dégradent.

Beaucoup d'autres services publics sont eux aussi mis en difficulté.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent·es publics sont toujours en souffrance.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres revalorisations de 2022 et 2023 n'ont en rien comblé les difficultés des agent·es publics. L'absence de mesure salariale pour l'année 2024 est un signal très négatif et lourd de conséquences pour les agent·es publics qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

En 2024 les femmes ont continué à subir les temps partiels imposés, les carrières ralenties, les discriminations salariales tout comme les violences sexistes et sexuelles, y compris sur leur lieu de travail.

Solidaires Fonction Publique revendique notamment :

- l'abrogation de loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et de la réforme des retraites
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois ; c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation de tout jour de carence
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent·es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées. Nous nous opposons à une « revalorisation au mérite » des agent·es publics.
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- Le rétablissement de la GIPA
- L'abandon de la diminution de l'indemnisation des arrêts maladies

Ce préavis est destiné à permettre à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique,

Gaëlle Martinez



Paris, le 26 novembre 2024



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Guillaume Kasbarian
Ministre de la Fonction Publique, de la
Simplification et de la Transformation de
l'action publique
101 rue de Grenelle
75007 PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 5 décembre 2024

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour la période allant du 4 décembre 2024 19h au 6 décembre 2024 à 9h.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique construit et participe à la mobilisation intersyndicale du 5 décembre, suite aux attaques inacceptables prévues par le gouvernement contre les agent·es publics.

Le projet d'instaurer 3 jours de carences dans la fonction publique, couplé à la baisse de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie sont des mesures injustes socialement, qui vont entraîner des pertes salariales importantes pour les agent·es. Ces mesures, en dissuadant les agent·es d'appliquer les préconisations médicales que leurs états de santé indiquent, vont à l'encontre de la santé des agent·es, de leurs collègues et des usager·ères.

La décision de ne pas renouveler la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) en 2025 va représenter une perte nette de rémunération pour au moins 188 000 agent·es. Le gel de la valeur du point d'indice, l'absence de mesure salariale générale pour les années 2024 et 2025 placent les agent·es dans une situation d'impasse salariale.

Solidaires Fonction Publique revendique:

-la suppression des jours de carences dans la fonction publique,

- le maintien de l'indemnisation à 100% des trois premiers mois d'arrêt maladie,
- le maintien de la GIPA,
- l'abandon des orientations du projet de loi dit "Guérini",
- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,
- des créations d'emploi partout à cela est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agent-es contractuel·les,
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes
- des mesures salariales générales et l'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de l'année 2024 et des années suivantes,
- la refonte des grilles salariales

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 22 novembre 2024



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Guillaume KASBARIAN
Ministre de la Fonction publique, de la
Simplification et de la Transformation de l'action
publique
101 rue de Grenelle
75007 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er décembre 2024 au 31 janvier 2025

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er décembre 2024 au 31 janvier 2025 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les offensives incessantes contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, attaques contre les droits des personnels, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a eu des impacts nocifs et destructeurs pour les droits des agent·es publics. Les conditions de travail continuent de se dégrader et la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants ne permettent plus d'agir comme il se doit notamment en ce qui concerne les conditions de travail. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

La population a pu exprimer de manière très forte la nécessité d'avoir accès à des services publics de qualité partout dans les territoires.

Les agent·es publics sont au quotidien et spécialement lors des périodes de crise notamment bien souvent en première ligne. Et les services publics tiennent en grande partie grâce à leur investissement sans faille. Alors que les saisons qui se succèdent montrent les conséquences dramatiques du changement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Pire, des coupes budgétaires énormes et de nouvelles suppressions d'emplois ont été annoncées tant pour les politiques publiques que pour les ministères. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée et apparaît à nouveau comme la variable d'ajustement budgétaire.

Les services hospitaliers, notamment d'urgence et de maternité, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète. L'Education nationale quant à elle risque de subir des suppressions d'emplois extrêmement importantes alors même que nombre d'élèves n'ont pas d'enseignant et que les conditions de travail se dégradent.

Beaucoup d'autres services publics sont eux aussi mis en difficulté.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres revalorisations de 2022 et 2023 n'ont en rien comblé les difficultés des agent-es publics. L'absence de mesure salariale pour l'année 2024 est un signal très négatif et lourd de conséquences pour les agent-es publics qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

En 2024 les femmes continuent à subir les temps partiels imposés, les carrières ralenties, les discriminations salariales tout comme les violences sexistes et sexuelles, y compris sur leur lieu de travail.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et de la réforme des retraites
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois ; c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées. Nous nous opposons à une « revalorisation au mérite » des agent-es publics.
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- Le rétablissement de la GIPA
- L'abandon des mesures prévoyant la mise en place de 3 jours de carence et la diminution de l'indemnisation des arrêts maladies

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique,

Gaëlle Martinez



Paris, le 24 octobre 2024



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Guillaume KASBARIAN
Ministre de la Fonction publique, de la
Simplification et de la Transformation de l'action
publique
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 novembre 2024

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 novembre 2024 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les attaques incessantes contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a eu des impacts nocifs et destructeurs pour les droits des agent·es publics. Les conditions de travail continuent de se dégrader et la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants ne permettent plus d'agir comme il se doit notamment en ce qui concerne les conditions de travail. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

La population a pu exprimer de manière très forte la nécessité d'avoir accès à des services publics de qualité partout dans les territoires.

Les agent·es publics sont au quotidien et spécialement lors des périodes de crise notamment bien souvent en première ligne. Et les services publics tiennent en grande partie grâce à leur investissement sans faille. Alors que les saisons qui se succèdent montrent les conséquences dramatiques du changement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Pire, des coupes budgétaires énormes et de nouvelles suppressions d'emplois ont été annoncées tant pour les politiques publiques que pour les ministères. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée et apparaît à nouveau comme la variable d'ajustement budgétaire.

Les services hospitaliers, notamment d'urgence et de maternité, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète. L'Education nationale quant à elle risque de subir des suppressions d'emplois extrêmement importantes alors même que nombre d'élèves n'ont pas d'enseignant et que les conditions de travail se dégradent.

Beaucoup d'autres services publics sont eux aussi mis en difficulté.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance. Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres revalorisations de 2022 et 2023 n'ont en rien comblé les difficultés des agent-es publics. L'absence de mesure salariale pour l'année 2024 est un signal très négatif et lourd de conséquences pour les agent-es publics qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

En 2024 les femmes continuent à subir les temps partiels imposés, les carrières ralenties, les discriminations salariales tout comme les violences sexistes et sexuelles, y compris sur leur lieu de travail.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de loi du 6 aout 2019 de transformation de la Fonction Publique et de la réforme des retraites
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois ; c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (a minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées. Nous nous opposons à une « revalorisation au mérite » des agent-es publics.
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique,

Gaëlle Martinez



Paris, le 20 septembre 2024



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 octobre 2024

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 octobre 2024 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les attaques incessantes contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a eu des impacts nocifs et destructeurs pour les droits des agent·es publics. Les conditions de travail continuent de se dégrader et la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants ne permettent plus d'agir comme il se doit. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

De la pandémie aux périodes de crise plus récentes et notamment lors de la période électorale, la population a pu exprimer le besoin absolu de services publics. Les agent·es publics ont-elles et eux été bien souvent en première ligne. Et les services publics tiennent en grande partie grâce à leur investissement sans faille. Alors que les saisons qui se succèdent montrent les conséquences dramatiques du changement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Pire, des coupes budgétaires énormes ont été annoncées tant pour les politiques publiques que pour les ministères. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Les services hospitaliers, notamment d'urgence, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces

ne sont suivies d'aucune modification concrète. L'Education nationale n'est pas en reste non plus. Tout comme beaucoup d'autres services publics.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance. Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres revalorisations de 2022 et 2023 n'ont en rien comblé les difficultés des agent-es publics. L'absence de mesure salariale pour l'année 2024 est un signal très négatif et lourd de conséquences pour les agent-es publics qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

En 2024 les femmes continuent à subir les temps partiels imposés, les carrières ralenties, les discriminations salariales tout comme les violences sexistes et sexuelles, y compris sur leur lieu de travail.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et de la réforme des retraites
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois
- c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées. Nous nous opposons à une « revalorisation au mérite » des agent-es publics.
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 23 mai 2024



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS
à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} juin au 30 septembre 2024

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} juin au 30 septembre 2024 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les attaques incessantes contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a eu des impacts nocifs et destructeurs pour les droits des agent·es publics. Les conditions de travail continuent de se dégrader et la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants ne permettent plus d'agir comme il se doit. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

De la pandémie aux périodes de crise plus récentes, la population a pu exprimer le besoin absolu de services publics. Les agent·es publics ont-elles et eux été bien souvent en première ligne. Alors que les étés qui se succèdent montrent les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Pire, des coupes budgétaires énormes ont été annoncées tant pour les politiques publiques que pour les ministères. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a véritablement changé. Au contraire, les services hospitaliers, notamment d'urgence, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète. L'Education nationale n'est pas en reste non plus. Tout comme beaucoup d'autres services publics.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent·es publics sont toujours en souffrance.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres revalorisations de 2022 et 2023 n'ont en rien comblé les difficultés des agent·es publics. L'absence de mesure salariale désormais claire pour l'année 2024 est un signal très négatif qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Les orientations de ce que vous souhaitez imposer comme projet de loi incluant notamment une rémunération des agent·es publics à un prétendu mérite est pour nous inacceptable. Cette mesure injuste va exposer les agent·es publics à l'arbitraire hiérarchique, va entraîner une concurrence entre agent·es aux dépens des cohésions d'équipes tout en éloignant les agent·es de leurs missions.

En 2024 les femmes continuent à subir les temps partiels imposés, les carrières ralenties, les discriminations salariales tout comme les violences sexistes et sexuelles, y compris sur leur lieu de travail.

Les réponses apportées aux interrogations légitimes des agent·es au sujet de l'organisation des Jeux Olympiques et Para Olympiques sont insuffisantes. D'ores et déjà, dans de nombreux services, tout est mis en place pour que le minimum soit versé aux agent·es. Les attaques subies contre le droit aux congés des agent·es et contre l'accord Télétravail notamment sont inadmissibles. Les Jeux Olympiques et Paralympiques ne peuvent se faire sur le dos des agent·es publics. Il ne peut y avoir de JOP sans droits sociaux.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et de la réforme des retraites
- l'abandon du projet de loi Fonction Publique actuellement en préparation
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois
- c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent·es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées. Nous nous opposons à une « revalorisation au mérite » des agent·es publics.
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

Ce préavis est destiné à permettre à tous·tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 25 avril 2024



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS
à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 mai 2024

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 mai 2024 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les attaques incessantes contre la fonction publique dans son ensemble: réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs. Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tous·tes les agent·es notamment depuis la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1er janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire: elles doivent être rétablies.

De la pandémie aux périodes plus récentes, la population a pu exprimer le besoin absolu de services publics. Les agent·es publics ont-elles et eux été bien souvent en première ligne. Alors que l'été passé montre les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a véritablement changé. Au contraire, les services hospitaliers, notamment d'urgence, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne

peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent·es publics sont toujours en souffrance. Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres annonces faites lors de la réunion salariale du 12 juin ne sont en aucun cas suffisantes pour répondre à l'urgence que vivent les agent·es publics. La revalorisation de 1,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent·es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à plus de 4.9%. Les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent·es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire. L'absence de mesure salariale désormais claire pour l'année 2024 est un signal très négatif qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

L'annonce d'un projet de loi incluant une rémunération des agent·es publics à un prétendu mérite est pour nous inacceptable. Cette mesure injuste va exposer les agent·es publics à l'arbitraire hiérarchique, va entraîner une concurrence entre agent·es au dépens des cohésions d'équipes tout en éloignant les agent·es de leurs missions.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population entraîne de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent·es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalise particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent·es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Les agent·es partent de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Ils et elles vont subir une dégradation franche et réelle de leurs conditions de vies.

En 2024 les femmes continuent à subir les temps partiels imposés, les carrières ralenties, les discriminations salariales tout comme les violences sexistes et sexuelles, y compris sur leur lieu de travail.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau n°100 de la Sécurité Sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent·es qui ont été ou seront contaminé·es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tous·tes les

Les réponses apportées aux interrogations légitimes des agent·es au sujet de l'organisation des Jeux Olympiques et Para Olympiques sont insuffisantes. Les attaques subies contre le droit aux congés des agent·es et contre l'accord Télétravail notamment sont inadmissibles.

Solidaires Fonction Publique revendique :

– l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

- c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent·es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées. Nous nous opposons à une « revalorisation au mérite » des agent·es publics.
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- l'abrogation de la réforme des retraites

Ce préavis est destiné à permettre à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 22 mars 2024



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS
à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 avril 2024

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 avril 2024 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les attaques incessantes contre la fonction publique dans son ensemble: réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs. Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tous·tes les agent·es notamment depuis la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1er janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire: elles doivent être rétablies.

De la pandémie aux périodes plus récentes, la population a pu exprimer le besoin absolu de services publics. Les agent·es publics ont-elles et eux été bien souvent en première ligne. Alors que l'été passé montre les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a véritablement changé. Au contraire, les services hospitaliers, notamment d'urgence, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne

peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent·es publics sont toujours en souffrance. Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres annonces faites lors de la réunion salariale du 12 juin ne sont en aucun cas suffisantes pour répondre à l'urgence que vivent les agent·es publics. La revalorisation de 1,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent·es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à plus de 4.9%. Les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent·es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire. L'absence de mesure salariale désormais claire pour l'année 2024 est un signal très négatif qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

L'annonce d'un projet de loi incluant une rémunération des agent·es publics à un prétendu mérite est pour nous inacceptable. Cette mesure injuste va exposer les agent·es publics à l'arbitraire hiérarchique, va entraîner une concurrence entre agent·es au dépens des cohésions d'équipes tout en éloignant les agent·es de leurs missions.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population entraîne de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent·es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalise particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent·es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Les agent·es partent de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Ils et elles vont subir une dégradation franche et réelle de leurs conditions de vies.

En 2024 les femmes continuent à subir les temps partiels imposés, les carrières ralenties, les discriminations salariales tout comme les violences sexistes et sexuelles, y compris sur leur lieu de travail.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau n°100 de la Sécurité Sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent·es qui ont été ou seront contaminé·es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tous·tes les

Les réponses apportées aux interrogations légitimes des agent·es au sujet de l'organisation des Jeux Olympiques et Para Olympiques sont insuffisantes. Les attaques subies contre le droit aux congés des agent·es et contre l'accord Télétravail notamment sont inadmissibles.

Solidaires Fonction Publique revendique :

– l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

- c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent·es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées. Nous nous opposons à une « revalorisation au mérite » des agent·es publics.
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- l'abrogation de la réforme des retraites

Ce préavis est destiné à permettre à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 23 février 2024



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS
à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 mars 2024

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 mars 2024 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les attaques incessantes contre la fonction publique dans son ensemble: réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs. Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tous·tes les agent·es notamment depuis la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1er janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire: elles doivent être rétablies.

De la pandémie aux périodes plus récentes, la population a pu exprimer le besoin absolu de services publics. Les agent·es publics ont-elles et eux été bien souvent en première ligne. Alors que l'été passé montre les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a véritablement changé. Au contraire, les services hospitaliers, notamment d'urgence, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne

peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent·es publics sont toujours en souffrance. Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres annonces faites lors de la réunion salariale du 12 juin ne sont en aucun cas suffisantes pour répondre à l'urgence que vivent les agent·es publics. La revalorisation de 1,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent·es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à plus de 4.9%. Les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent·es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire. L'absence de mesure salariale désormais claire pour l'année 2024 est un signal très négatif qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Face à l'urgence salariale Solidaires Fonction Publique appelle les agent·es publiques à se mettre en grève tout particulièrement le 19 mars, dans le cadre de la journée de mobilisation intersyndicale.

L'annonce d'un projet de loi incluant une rémunération des agent·es publics à un prétendu mérite est pour nous inacceptable. Cette mesure injuste va exposer les agent·es publics à l'arbitraire hiérarchique, va entraîner une concurrence entre agent·es au dépens des cohésions d'équipes tout en éloignant les agent·es de leurs missions.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population entraîne de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent·es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalise particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent·es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Les agent·es partent de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Ils et elles vont subir une dégradation franche et réelle de leurs conditions de vies.

En 2024 les femmes continuent à subir les temps partiels imposés, les carrières ralenties, les discriminations salariales tout comme les violences sexistes et sexuelles, y compris sur leur lieu de travail. Solidaires Fonction Publique appelle les agent·es publics à participer à la grève féministe du 8 mars, journée internationale de lutte pour le droit des femmes.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau n°100 de la Sécurité Sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent·es qui ont été ou seront contaminé·es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tous·tes les agent·es contaminé·es dans le cadre professionnel soit établi.

L'absence de réponses intervenants aux interrogations légitimes des agent·es au sujet de l'organisation des Jeux Olympiques et Para-olympiques est préoccupante. Les attaques subies contre le droit aux congés des agent·es et contre l'accord Télétravail notamment sont inadmissibles.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.
- c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (a minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées. Nous nous opposons à une « revalorisation au mérite » des agent-es publics.
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- l'abrogation de la réforme des retraites

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 29 février 2024



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS
à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 19 mars 2024

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève allant du lundi 18 mars 2024 19h au mercredi 20 mars 2024 9h.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires. Les agent·es publics subissent depuis de nombreuses années un gel de leurs salaires. Après plus de dix ans de gel du point d'indice suivies d'un contexte d'inflation importante, ce que le gouvernement présente comme des mesures salariales 2022 et 2023 sont largement insuffisantes face au décrochage salarial historique des agent·es publics.

Les maigres annonces faites en 2023 ne sont en aucun cas suffisantes pour répondre à l'urgence que vivent les agent·es publics. La revalorisation de 1,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent·es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à plus de 4,9%. Les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent·es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire. L'absence de mesure salariale générale désormais claire pour l'année 2024 est un signal très négatif qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification.

Les déclarations ministérielles relatives au futur projet de loi concernant la Fonction publique mettent en avant le principe d'une instauration de la "rémunération au mérite". Solidaires Fonction Publique s'oppose à cette mesure discriminatoire qui place la rémunération de l'agent·e public sous la coupe de l'arbitraire hiérarchique. La rémunération au mérite casse le principe d'impartialité de l'agent·e public dans l'exercice de ses missions.

Les agent·es ont besoin d'une revalorisation immédiate et générale de leur salaire, seule façon de reconnaître leur engagement au service de la population.

De plus, la dégradation continue des conditions de travail des agent·es doit cesser. En ce sens la suppression des CHSCT a participé à augmenter la souffrance au travail dans un contexte marqué par des suppressions et des vacances de postes, par des suppressions et regroupements de services, par un appauvrissement généralisé des services publics. Cela a entraîné un éloignement entre les missions des agent·es et la réalité quotidienne de leur exercice professionnel.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- Attribution de 85 points d'indices pour toutes et tous
- Revalorisation du point d'indice

- Indexation de la valeur du point sur l'inflation
- Reconnaissance des qualifications à leur juste niveau
- Revalorisation des grilles et des carrières féminisées
- Déclinaison de ces revendications pour les contractuel·les

Ce préavis permet à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 26 février 2024



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 8 mars 2024

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève allant du jeudi 7 mars 2024 19h au samedi 9 mars 2024 9h.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Le projet de réforme des retraites qui a été imposé par le gouvernement contre l'avis de la population, comporte de nombreuses régressions sociales, notamment pour les femmes : report de l'âge à 64 ans réduisant encore le temps de vie en bonne santé après la retraite, allongement de la durée de cotisation générant des difficultés à atteindre le taux plein pour le personnel aux carrières heurtées (particulièrement les femmes du fait du temps partiel, des différents congés parentaux etc), situation aggravée par la décote, paupérisation corrélative des retraité·es, report de l'âge de départ pour les agent·es en catégorie active, dispositif déjà restreint à un nombre trop limité d'agent·es et de métiers.

Solidaires revendique la retraite à 60 ans et un départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour les personnels en catégorie active dont le champ d'application doit être réexaminé (infirmières notamment), l'abandon de la décote, une retraite minimale égale au SMIC, le SMIC à 1700 euros, l'indexation du point d'indice sur l'inflation et l'indexation des retraites sur les salaires.

Le système patriarcal, en tant que système de domination que subissent les femmes, se traduit dans la fonction publique, entre autres, par des inégalités de déroulement de carrières et de rémunérations. De plus les violences sexistes et sexuelles qui traversent l'ensemble de la société peuvent concerner les agent·es publics sur leurs lieux de travail.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- la mise en place de toutes les mesures garantissant une égalité salariale et une égalité des déroulés de carrières femmes/hommes.
- la prise en compte systématique de la situation de parentalité pour les horaires de travail.
- une révision des pensions de réversion prenant en compte les nouvelles formes familiales, notamment le PACS.
- un véritable plan de titularisation des contractuel·les, en priorité des précaires et une amélioration des droits des non-titulaires.
- la prise en compte du genre dans l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels
- la mise en place dans la fonction publique d'un travail d'information, de prévention et de promotion des comportements non sexistes. La loi contre le harcèlement sexuel doit être rappelée et appliquée.
- des mesures spécifiques au sein des accords égalité professionnelle, notamment la mise en place de mesures d'accompagnement des victimes en cas d'agression.
- un traitement concret des violences sexistes et sexuelles au travail suite à leur intégration dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et leur inclusion dans le programme annuel de prévention.

- la prise en compte des conséquences des violences conjugales dans le déroulement des carrières des femmes (absence de sanctions, et/ou de revalorisation de situation en raison des conséquences qu'ont les violences conjugales sur l'agente)
- la mise en place au sein des administrations publiques de mesures d'actions sociales et administratives visant à aider matériellement les femmes victimes de violences conjugales (logement, prise en charge des frais juridiques, aménagement d'horaires, facilités de mutation...)
- la formation des salarié·es et des différent·es acteurs·trices de la prévention (élu·es en instances en santé et conditions de travail des CSE, CSA, CST, médecins de prévention, assistant·es de prévention, référent·es harcèlement sexuel etc) et de l'encadrement, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à la prise en charge des femmes victimes.
- la reconnaissance de toutes les violences au travail et leur prise en compte systématique par les instances en santé et conditions de travail (déclaration d'accident, arbre des causes, convocation des instances santé et conditions de travail extraordinaire) et de dans les procédures hygiène et sécurité.
- l'augmentation du nombre de place d'accueil en hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales.
- des politiques efficaces de lutte contre les stéréotypes et les discriminations sexistes dans la fonction publique.
- la mise en place de dispositifs dédiés permettant de réfléchir et sensibiliser aux discriminations et stéréotypes de genre, afin de les déconstruire dans les formations et tout au long du parcours professionnel avec des modules obligatoires sur les problématiques de genre dès la formation initiale, quand elle existe, comme un renforcement de l'offre de formation continue sur ces questions.
- le respect du prénom et des pronoms d'usage dans la fonction publique.
- la prise en compte totale du congé parental dans l'ancienneté, quelle que soit sa durée.
- la revalorisation des carrières des filières féminisées.
- l'examen pour les promotions internes, par les CAP, du pourcentage genré entre les promu·es et les promouvables. L'application de plan d'action en conséquence.
- outre les promotions internes, pour lesquelles les obligations de mobilité doivent être limitées au maximum, les évaluations des agents doivent « neutraliser » les congés de maternité, les congés parentaux.
- la suppression de la proratisation du compte personnel de formation (ex-DIF) en fonction du temps travaillé.
- la publication non genrée des postes à pourvoir, la formulation des attentes de l'employeur public non genrée, l'intitulé du poste annoncé au féminin et au masculin.
- une représentativité équilibrée entre hommes et femmes dans la formation professionnelle continue.

Ce préavis permet à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 25 janvier 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS
à
Monsieur Gabriel Attal
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 29 février 2024

Monsieur le Premier Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 29 février 2024 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), des GIP ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les attaques incessantes contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs. Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tous·tes les agent·es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1er janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

De la pandémie aux périodes plus récentes, la population a pu exprimer le besoin absolu de services publics. Les agent·es publics ont-elles et eux été bien souvent en première ligne. Alors que l'été passé montre les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a véritablement changé. Au contraire, les services hospitaliers, notamment d'urgence, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne

peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent·es publics sont toujours en souffrance. Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres annonces faites lors de la réunion salariale du 12 juin ne sont en aucun cas suffisantes pour répondre à l'urgence que vivent les agent·es publics. La revalorisation de 1,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent·es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à plus de 4.9%. Les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent·es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire. L'absence de mesure salariale désormais claire pour l'année 2024 est un signal très négatif qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

L'annonce d'un projet de loi incluant une rémunération des agent·es publics liée à un prétendu mérite est inacceptable. Cette mesure injuste va exposer les agent·es publics à l'arbitraire hiérarchique, et notamment va entraîner une concurrence entre agent·es tout en éloignant les agent·es de leurs missions.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population entraîne de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent·es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalise particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent·es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Les agent·es partent de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Ils et elles vont subir une dégradation franche et réelle de leurs conditions de vies.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau n°100 de la Sécurité Sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent·es qui ont été ou seront contaminé·es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tous·tes les agent·es contaminé·es dans le cadre professionnel soit établi.

Le vote au parlement de la loi Immigration constitue une remise en cause inacceptable des principes d'égalité et de solidarité dont la fonction publique et les services publics sont des maillons essentiels.

L'absence de réponses intervenant aux interrogations légitimes des agent·es au sujet de l'organisation des Jeux Olympiques et Para-olympiques est préoccupante. Les attaques subies contre le droit aux congés des agent·es et contre l'accord Télétravail notamment sont inadmissibles.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.
- c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent·es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées. Nous nous opposons à une « revalorisation au mérite » des agent·es publics.
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- l'abrogation de la réforme des retraites
- la non promulgation de la loi Immigration.

Ce préavis est destiné à permettre à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 21 Décembre 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS
à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 Janvier 2024

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 janvier 2024 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), des GIP ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les attaques incessantes contre la fonction publique dans son ensemble: réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs. Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tous·tes les agent·es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1er janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire: elles doivent être rétablies.

De la pandémie aux périodes plus récentes, la population a pu exprimer le besoin absolu de services publics. Les agent·es publics ont-elles et eux été bien souvent en première ligne. Alors que l'été passé montre les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a véritablement changé. Au contraire, les services hospitaliers, notamment d'urgence, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne

peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance. Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres annonces faites lors de la réunion salariale du 12 juin ne sont en aucun cas suffisantes pour répondre à l'urgence que vivent les agent-es publics. La revalorisation de 1,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à plus de 5,1%. Les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire. L'absence de mesure salariale désormais claire pour l'année 2024 est un signal très négatif qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population entraîne de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent-es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalisera particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent-es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Les agent-es partiront de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Ils et elles vont subir une dégradation franche et réelle de leurs conditions de vies.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau n°100 de la Sécurité Sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent-es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tous·tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Le vote au parlement de la loi Immigration constitue une remise en cause inacceptable des principes d'égalité et de solidarité dont la fonction publique et les services publics sont des maillons essentiels.

L'absence de réponses intervenants aux interrogations légitimes des agent-es au sujet de l'organisation des Jeux Olympiques et Para-olympiques est préoccupante. Les attaques subies contre le droit aux congés des agent-es et contre l'accord Télétravail notamment sont inadmissibles.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.
- c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (a minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- l'abrogation de la réforme des retraites
- la non promulgation de la loi Immigration.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 26 novembre 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 décembre 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 décembre 2023 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), des GIP ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les attaques incessantes contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs. Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tous·tes les agent·es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1er janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

De la pandémie aux périodes plus récentes, la population a pu exprimer le besoin absolu de services publics. Les agent·es publics ont-elles et eux été bien souvent en première ligne. Alors que l'été passé montre les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a véritablement changé. Au contraire, les services hospitaliers, notamment d'urgence, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent·es publics sont toujours en souffrance. Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres annonces faites lors de la réunion salariale du 12 juin ne sont en aucun cas suffisantes pour répondre à l'urgence que vivent les agent-es publics. La revalorisation de 1,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à plus de 5,1%. Les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire. L'absence de mesure salariale désormais claire pour l'année 2024 est un signal très négatif qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population entraîne de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent-es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalisera particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent-es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Les agent-es partiront de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Ils et elles vont subir une dégradation franche et réelle de leurs conditions de vies.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau n°100 de la Sécurité Sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent-es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tous·tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.
- L'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- Le retrait de la réforme des retraites

Ce préavis est destiné à permettre à tous·tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 24 Octobre 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS
à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 novembre 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 novembre 2023 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), des GIP ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les attaques incessantes contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tous·tes les agent·es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1er janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

De la pandémie aux périodes plus récentes, la population a pu exprimer le besoin absolu de services publics. Les agent·es publics ont·elles et eux été bien souvent en première ligne. Alors que l'été passé montre les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a véritablement changé. Au contraire, les services hospitaliers, notamment d'urgence, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne

peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent·es publics sont toujours en souffrance.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres annonces faites lors de la réunion salariale du 12 juin ne sont en aucun cas suffisantes pour répondre à l'urgence que vivent les agent·es publics.

La revalorisation de 1,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent·es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à plus de 5,1%.

Les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent·es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

L'absence de mesure salariale pour l'année 2024 est un signal très négatif qui ne saurait être maintenu.

Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population entraîne de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent·es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalisera particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent·es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Les agent·es partiront de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Ils et elles vont subir une dégradation franche et réelle de leurs conditions de vies.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau n°100 de la Sécurité Sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent·es qui ont été ou seront contaminé·es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tous·tes les agent·es contaminé·es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;

– de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (a minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

– L'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

– Le retrait de la réforme des retraites

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 22 septembre 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 octobre 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 octobre 2023 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), des GIP ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1^{er} janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

De la pandémie aux périodes plus récentes, la population a pu exprimer besoin absolu de services publics. Les agent-es publics ont-elles et eux été bien souvent en première ligne. Alors que les étés montrant, conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...), les moyens de fonctionner correctement tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète.

Dans le même temps, les situations de répression se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique, et en particulier lors des manifestations et rassemblements contre la réforme des retraites. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres annonces faites lors de la réunion salariale du 12 juin ne sont en aucun cas suffisantes pour répondre à l'urgence que vivent les agent-es publics.

La revalorisation de 1,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à plus de 5,1%.

Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population va entraîner de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent-es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalisera particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent-es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Iels partiront de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Iels vont subir une dégradation claire et réelle de leurs vies.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.
- L'arrêt des mesures de sanction et de répression anti-syndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- Le retrait de la réforme des retraites

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 24 août 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 septembre 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 septembre 2023 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), des GIP ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1^{er} janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

De la pandémie aux périodes plus récentes, la population a pu exprimer besoin absolu de services publics. Les agent-es publics ont-elles et eux été bien souvent en première ligne. Alors que les étés montrant, conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...), les moyens de fonctionner correctement tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète.

Dans le même temps, les situations de répression se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique, et en particulier lors des manifestations et rassemblements contre la réforme des retraites. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres annonces faites lors de la réunion salariale du 12 juin ne sont en aucun cas suffisantes pour répondre à l'urgence que vivent les agent-es publics.

La revalorisation de 1,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à plus de 5,1%.

Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population va entraîner de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent-es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalisera particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent-es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Iels partiront de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Iels vont subir une dégradation claire et réelle de leurs vies.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.
- L'arrêt des mesures de sanction et de répression anti-syndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- Le retrait de la réforme des retraites

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 13 juillet 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 août 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 août 2023 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), des GIP ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1^{er} janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

De la pandémie aux périodes plus récentes, la population a pu exprimer ~~et montré~~ le besoin absolu de services publics. Les agent-es publics ont-elles et eux été bien souvent en première ligne. Alors que les étés montrant, conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...), les moyens de fonctionner correctement tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture, services d'urgence ferment un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète.

Dans le même temps, les situations de répression se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique, et en particulier lors des manifestations et rassemblements contre la réforme des retraites. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres annonces faites lors de la réunion salariale du 12 juin ne sont en aucun cas suffisantes pour répondre à l'urgence que vivent les agent-es publics.

La revalorisation de 1,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à plus de 5,1%.

Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population va entraîner de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent-es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalisera particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent-es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Iels partiront de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Iels vont subir une dégradation claire et réelle de leurs vies.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.
- L'arrêt des mesures de sanction et de répression anti-syndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- Le retrait de la réforme des retraites

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 25 juin 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 juillet 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 juillet 2023 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), des GIP ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1^{er} janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Malgré la pandémie qui a mis les agent-es publics une nouvelle fois en première ligne et montré le besoin absolu de services publics, après un été qui a montré les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...), les moyens de fonctionner correctement tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture, services d'urgence ferment un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète.

Dans le même temps, les situations de répression se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique, et en particulier lors des manifestations et rassemblements contre la réforme des retraites. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres annonces faites lors de la réunion salariale du 12 juin ne sont en aucun cas suffisantes pour répondre à l'urgence que vivent les agent-es publics.

La revalorisation de 1,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à plus de 5,1%.

Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population va entraîner de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent-es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalisera particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent-es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Iels partiront de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Iels vont subir une dégradation claire et réelle de leurs vies.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation ~~le dégel~~ du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

- L'arrêt des mesures de sanction et de répression anti-syndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- Le retrait de la réforme des retraites

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 23 mai 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 juin 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 juin 2023 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), des GIP ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1^{er} janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Malgré la pandémie qui a mis les agent-es publics une nouvelle fois en première ligne et montré le besoin absolu de services publics, après un été qui a montré les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...), les moyens de fonctionner correctement tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture, services d'urgence ferment un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète.

Dans le même temps, les situations de répression se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique, et en particulier lors des manifestations et rassemblements contre la réforme des retraites. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que

des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La revalorisation de 3,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à plus de 6%.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population va entraîner de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent-es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalisera particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent-es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Iels partiront de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Iels vont subir une dégradation claire et réelle de leurs vies.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation ~~le dégel~~ du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

- L'arrêt des mesures de sanction et de répression anti-syndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- Le retrait de la réforme des retraites

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 21 avril 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 mai 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 mai 2023 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), des GIP ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout·es les agent·es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1^{er} janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent·es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent·es publics.

Malgré la pandémie qui a mis les agent·es publics une nouvelle fois en première ligne et montré le besoin absolu de services publics, après un été qui a montré les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...), les moyens de fonctionner correctement tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture, cet été est une fois de plus révélateur mais s'ajoutent des fermetures de services d'urgence un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

Dans le même temps, les situations de répression se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique, et en particulier lors des manifestations et rassemblements contre la réforme des retraites. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer, les rémunérations des agent·es publics sont toujours en souffrance.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de

qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La revalorisation de 3,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à près de 7%.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population va entraîner de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent-es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalisera particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent-es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Iels partiront de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Iels vont subir une dégradation claire et réelle de leurs vies.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

- L'arrêt des mesures de sanction et de répression anti-syndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

- Le retrait de la réforme des retraites

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 21 mars 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 avril 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 avril 2023 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout·es les agent·es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1^{er} janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent·es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent·es publics.

Malgré la pandémie qui a mis les agent·es publics une nouvelle fois en première ligne et montré le besoin absolu de services publics, après un été qui a montré les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...), les moyens de fonctionner correctement tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture, cet été est une fois de plus révélateur mais s'ajoutent des fermetures de services d'urgence un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

Dans le même temps, les situations de répression se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique, et en particulier lors des manifestations et rassemblements contre la réforme des retraites. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer, les rémunérations des agent·es publics sont toujours en souffrance.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de

qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La revalorisation de 3,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à près de 7%.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population va entraîner de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent-es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalisera particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent-es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Iels partiront de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Iels vont subir une dégradation claire et réelle de leurs vies.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

- L'arrêt des mesures de sanction et de répression anti-syndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

- Le retrait de la réforme des retraites

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 21 février 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 mars 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 mars 2023 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1^{er} janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Malgré la pandémie qui a mis les agent-es publics une nouvelle fois en première ligne et montré le besoin absolu de services publics, après un été qui a montré les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment montée de émissions de CO₂) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...), les moyens de fonctionner correctement tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture, cet été est une fois de plus révélateur mais s'ajoutent des fermetures de services d'urgence un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

Dans le même temps, les situations de répression se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance alors que la rentrée se profile avec une inflation non maîtrisée.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La revalorisation de 3,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à près de 7%.

Le projet de réforme des retraites va entraîner de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent-es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalisera particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent-es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Iels partiront de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes.

Alors que le pays subit toujours des vagues récurrentes de Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;

- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (a minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

- L'arrêt des mesures de sanction et de répression anti-syndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 23 février 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 8 mars 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève allant du mardi 7 mars 2023 19h au jeudi 9 mars 2023 9h.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Le projet de réforme des retraites qui a été présenté le 10 janvier comporte de nombreuses régressions sociales, notamment pour les femmes : report de l'âge à 64 ans réduisant encore le temps de vie en bonne santé après la retraite, allongement de la durée de cotisation générant des difficultés à atteindre le taux plein pour le personnel aux carrières heurtées (particulièrement les femmes du fait du temps partiel, des différents congés parentaux etc), situation aggravée par la décote, paupérisation corrélative des retraité·es, report de l'âge de départ pour les agent·es en catégorie active déjà réduite à un trop restreint d'agent·es et de métiers.

Solidaires revendique la retraite à 60 ans et un départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour les personnels en catégorie active dont le champ d'application doit être réexaminé (infirmières notamment), l'abandon de la décote, une retraite minimale égale au SMIC, le SMIC à 1700 euros, l'indexation du point d'indice sur l'inflation et l'indexation des retraites sur les salaires.

Le système patriarcal, en tant que système de domination que subissent les femmes, se traduit dans la fonction publique, entre autre, par des inégalités de déroulement de carrières et de rémunérations. De plus les violences sexistes et sexuelles qui traversent l'ensemble de la société peuvent concerner les agents publiques sur leur lieux de travail.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- la mise en place de toutes les mesures garantissant une égalité salariale et une égalité des déroulés de carrières femmes/hommes.
- la prise en compte systématique de la situation de parentalité pour les horaires de travail.
- une révision des pensions de réversions prenant en compte les nouvelles formes familiales, notamment le PACS.
- un véritable plan de titularisation des contractuel·les, en priorité des précaires et une amélioration des droits des non-titulaires.
- la prise en compte du genre et du sexe dans l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels
- la mise en place dans la fonction publique d'un travail d'information, de prévention et de promotion des comportements non sexistes. La loi contre le harcèlement sexuel doit être rappelée et appliquée.
- des mesures spécifiques au sein des accords égalité professionnelle, notamment la mise en place de mesures d'accompagnement des victimes en cas d'agression.
- un traitement concret des violences sexistes et sexuelles au travail suite à leur intégration dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et leur inclusion dans le programme annuel de prévention

- la prise en compte des conséquences des violences conjugales dans le déroulement des carrières des femmes (absence de sanctions, et/ou de revalorisation de situation en raison des conséquences qu'ont les violences conjugales sur l'agente)
- la mise en place au sein des administrations publiques de mesures d'actions sociales et administratives visant à aider matériellement les femmes victimes de violences conjugales (logement, prise en charge des frais juridiques, aménagement d'horaires, facilités de mutation...)
- la formation des salarié·es et des différent·es acteurs·trices de la prévention (élu·es en instances en santé et conditions de travail des CSE, CSA, CST, médecins de prévention, assistant·es de prévention, référent·es harcèlement sexuel etc) et de l'encadrement, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à la prise en charge des femmes victimes.
- la reconnaissance de toutes les violences au travail et leur prise en compte systématique par les instances en santé et conditions de travail (déclaration d'accident, arbre des causes, convocation des instances santé et conditions de travail extraordinaire) et de dans les procédures hygiène et sécurité.
- l'augmentation du nombre de place d'accueil en hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales.
- des politiques efficaces de lutte contre les stéréotypes et les discriminations sexistes dans la fonction publique
- la mise en place de dispositifs dédiés permettant de réfléchir et sensibiliser aux discriminations et stéréotypes de genre, afin de les déconstruire dans les formations et tout au long du parcours professionnel avec des modules obligatoires sur les problématiques de genre dès la formation initiale, quand elle existe, comme un renforcement de l'offre de formation continue sur ces questions.
- le respect du prénom et des pronoms d'usages dans la fonction publique.
- la prise en compte totale du congé parental dans l'ancienneté, quelle que soit sa durée.
- la revalorisation des carrières des filières féminisées
- l'examen pour les promotions internes, par les CAP, du pourcentage genré entre les promu·es et les promouvables. L'application de plan d'action en conséquence.
- outre les promotions internes, pour lesquelles les obligations de mobilité doivent être limitées au maximum, les évaluations des agents doivent « neutraliser » les congés de maternité, les congés parentaux.
- la suppression de la proratisation du compte personnel de formation (ex-DIF) en fonction du temps travaillé.
- la publication non genrée des postes à pourvoir, la formulation des attentes de l'employeur public non genrée, l'intitulé du poste annoncé au féminin et au masculin.
- une représentativité équilibrée entre hommes et femmes dans la formation professionnelle continue.

Ce préavis permet à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 22 février 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 7 mars 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève allant du lundi 6 mars 2023 19h au mercredi 12 mars 2023 9h.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.
Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Le projet de réforme des retraites comporte de nombreuses régressions sociales : report de l'âge à 64 ans réduisant encore le temps de vie en bonne santé après la retraite, allongement de la durée de cotisation générant des difficultés à atteindre le taux plein pour le personnel aux carrières heurtées (femmes du fait du temps partiel), situation aggravée par la décote, paupérisation corrélative des retraité·es, report de l'âge de départ pour les agent·es en catégorie active déjà réduite à un trop petit nombre d'agent·es et de métiers...

Solidaires revendique la retraite à 60 ans et un départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour les personnels en catégorie active dont le champ d'application doit être réexaminé (infirmières notamment), l'abandon de la décote, une retraite minimale égale au SMIC, le SMIC à 1700 euros, l'indexation du point d'indice sur l'inflation et l'indexation des retraites sur les salaires.

Ce projet de réforme se met par ailleurs en place dans une période d'inflation galopante, sans réelle revalorisation indiciaire salariale générale, qui rend toujours plus difficile la vie des agent·es.

Ce préavis permet à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez

Paris, le 25 janvier 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 28 février 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 28 février 2023 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1^{er} janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Malgré la pandémie qui a mis les agent-es publics une nouvelle fois en première ligne et montré le besoin absolu de services publics, après un été qui a montré les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment montée de émissions de CO₂) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...), les moyens de fonctionner correctement tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture, cet été est une fois de plus révélateur mais s'ajoutent des fermetures de services d'urgence un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

Dans le même temps, les situations de répression se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance alors que la rentrée se profile avec une inflation non maîtrisée.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La revalorisation de 3,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à près de 7%.

Le projet de réforme des retraites va entraîner de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent-es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalisera particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent-es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Iels partiront de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes.

Alors que le pays subit toujours des vagues récurrentes de Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;

- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

- L'arrêt des mesures de sanction et de répression anti-syndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 10 février 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 16 février 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève allant du mercredi 15 février 2023 19h au vendredi 17 Février 2023 9h.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.
Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Le projet de réforme des retraites qui a été présenté le 10 janvier comporte de nombreuses régressions sociales : report de l'âge à 64 ans réduisant encore le temps de vie en bonne santé après la retraite, allongement de la durée de cotisation générant des difficultés à atteindre le taux plein pour le personnel aux carrières heurtées (femmes du fait du temps partiel), situation aggravée par la décote, paupérisation corrélative des retraité·es, report de l'âge de départ pour les agent·es en catégorie active déjà réduite à un trop petit nombre d'agent·es et de métiers...

Solidaires revendique la retraite à 60 ans et un départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour les personnels en catégorie active dont le champ d'application doit être réexaminé (infirmières notamment), l'abandon de la décote, une retraite minimale égale au SMIC, le SMIC à 1700 euros, l'indexation du point d'indice sur l'inflation et l'indexation des retraites sur les salaires.

Ce projet de réforme se met par ailleurs en place dans une période d'inflation galopante, sans réelle revalorisation indiciaire salariale générale, qui rend toujours plus difficile la vie des agent·es.

Ce préavis permet à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez

Paris, le 3 février 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 11 février 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève allant du vendredi 10 février 2023 19h au dimanche 12 Février 2023 9h.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.
Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Le projet de réforme des retraites qui a été présenté le 10 janvier comporte de nombreuses régressions sociales : report de l'âge à 64 ans réduisant encore le temps de vie en bonne santé après la retraite, allongement de la durée de cotisation générant des difficultés à atteindre le taux plein pour le personnel aux carrières heurtées (femmes du fait du temps partiel), situation aggravée par la décote, paupérisation corrélative des retraité·es, report de l'âge de départ pour les agent·es en catégorie active déjà réduite à un trop petit nombre d'agent·es et de métiers...

Solidaires revendique la retraite à 60 ans et un départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour les personnels en catégorie active dont le champ d'application doit être réexaminé (infirmières notamment), l'abandon de la décote, une retraite minimale égale au SMIC, le SMIC à 1700 euros, l'indexation du point d'indice sur l'inflation et l'indexation des retraites sur les salaires.

Ce projet de réforme se met par ailleurs en place dans une période d'inflation galopante, sans réelle revalorisation indiciaire salariale générale, qui rend toujours plus difficile la vie des agent·es.

Ce préavis permet à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez

Paris, le 1^{er} février 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 7 février 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève allant du lundi 6 février 2023 19h au mercredi 8 Février 2023 9h.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.
Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Le projet de réforme des retraites qui a été présenté le 10 janvier comporte de nombreuses régressions sociales : report de l'âge à 64 ans réduisant encore le temps de vie en bonne santé après la retraite, allongement de la durée de cotisation générant des difficultés à atteindre le taux plein pour le personnel aux carrières heurtées (femmes du fait du temps partiel), situation aggravée par la décote, paupérisation corrélative des retraité·es, report de l'âge de départ pour les agent·es en catégorie active déjà réduite à un trop petit nombre d'agent·es et de métiers...

Solidaires revendique la retraite à 60 ans et un départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour les personnels en catégorie active dont le champ d'application doit être réexaminé (infirmières notamment), l'abandon de la décote, une retraite minimale égale au SMIC, le SMIC à 1700 euros, l'indexation du point d'indice sur l'inflation et l'indexation des retraites sur les salaires.

Ce projet de réforme se met par ailleurs en place dans une période d'inflation galopante, sans réelle revalorisation indiciaire salariale générale, qui rend toujours plus difficile la vie des agent·es.

Ce préavis permet à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez

Paris, le 16 décembre 2022



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 janvier 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 janvier 2023 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1^{er} janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Malgré la pandémie qui a mis les agent-es publics une nouvelle fois en première ligne et montré le besoin absolu de services publics, après un été qui a montré les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment montée de émissions de CO₂) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...), les moyens de fonctionner correctement tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture, cet été est une fois de plus révélateur mais s'ajoutent des fermetures de services d'urgence un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

Dans le même temps, les situations de répression se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance alors que la rentrée se profile avec une inflation non maîtrisée.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La revalorisation de 3,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à près de 7%.

Les premiers contours de la future réforme des retraites, dont les annonces complètes seront faites début janvier, laissent craindre de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent-es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalisera particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent-es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Iels partiront de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes.

Alors que le pays subit toujours des vagues récurrentes de Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;

- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

- L'arrêt des mesures de sanction et de répression anti-syndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 21 janvier 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 31 janvier 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève allant du lundi 30 Janvier 2023 19h au mercredi 1er Février 2023 9h.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.
Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Le projet de réforme des retraites qui a été présenté le 10 janvier comporte de nombreuses régressions sociales : report de l'âge à 64 ans réduisant encore le temps de vie en bonne santé après la retraite, allongement de la durée de cotisation générant des difficultés à atteindre le taux plein pour le personnel aux carrières heurtées (femmes du fait du temps partiel), situation aggravée par la décote, paupérisation corrélative des retraité·es, report de l'âge de départ pour les agent·es en catégorie active déjà réduite à un trop petit nombre d'agent·es et de métiers...

Solidaires revendique la retraite à 60 ans et un départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour les personnels en catégorie active dont le champ d'application doit être réexaminé (infirmières notamment), l'abandon de la décote, une retraite minimale égale au SMIC, le SMIC à 1700 euros, l'indexation du point d'indice sur l'inflation et l'indexation des retraites sur les salaires.

Ce projet de réforme se met par ailleurs en place dans une période d'inflation galopante, sans réelle revalorisation indiciaire salariale générale, qui rend toujours plus difficile la vie des agent·es.

Ce préavis permet à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez

Paris, le 11 janvier 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 19 janvier 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève allant du 18 janvier 19h au 20 janvier 8h.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Il vise à couvrir dans son amplitude les agent-es en service de nuit également.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Le projet de réforme des retraites qui a été présenté le 10 janvier comporte de nombreuses régressions sociales : report de l'âge à 64 ans réduisant encore le temps de vie en bonne santé après la retraite, allongement de la durée de cotisation générant des difficultés à atteindre le taux plein pour le personnel aux carrières heurtées (femmes du fait du temps partiel), situation aggravée par la décote, paupérisation corrélative des retrait-ées, report de l'âge de départ pour les agent-es en catégorie active déjà réduite à un trop petit nombre d'agent-es et de métiers...

Solidaires revendique la retraite à 60 ans et un départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour les personnels en catégorie active dont le champ d'application doit être réexaminé (infirmières notamment), l'abandon de la décote, une retraite minimale égale au SMIC, le SMIC à 1700 euros, l'indexation du point d'indice sur l'inflation et l'indexation des retraites sur les salaires.

Ce projet de réforme se met par ailleurs en place dans une période d'inflation galopante, sans réelle revalorisation indiciaire salariale générale, qui rend toujours plus difficile la vie des agent-es.

Ce préavis permet à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 24 novembre 2022



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 décembre 2022

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 décembre 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Malgré la pandémie qui a mis les agent-es publics une nouvelle fois en première ligne et montré le besoin absolu de services publics, après un été qui a montré les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...), les moyens de fonctionner correctement tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture, cet été est une fois de plus révélateur mais s'ajoutent des fermetures de services d'urgence un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

Dans le même temps, les situations de répression se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance alors que la rentrée se profile avec une inflation non maîtrisée.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La revalorisation de 3,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années.

Les premiers contours de la future réforme des retraites laissent craindre de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent-es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalisera particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agents publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Elles partiront de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes.

Alors que le pays subit toujours des vagues récurrentes de Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;

- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

- L'arrêt des mesures de sanction et de répression anti-syndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 25 octobre 2022



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 novembre 2022

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 novembre 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Malgré la pandémie qui a mis les agent-es publics une nouvelle fois en première ligne et montré le besoin absolu de services publics, après un été qui a montré les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...), les moyens de fonctionner correctement tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture, cet été est une fois de plus révélateur mais s'ajoutent des fermetures de services d'urgence un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

Dans le même temps, les situations de répression se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance alors que la rentrée se profile avec une inflation non maîtrisée.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La revalorisation de 3,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années.

Alors que le pays subit toujours des vagues récurrentes de Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;

- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

- L'arrêt des mesures de sanction et de répression anti-syndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 26 septembre 2022



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 octobre 2022

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 octobre 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Malgré la pandémie qui a mis les agent-es publics une nouvelle fois en première ligne et montré le besoin absolu de services publics, après un été qui a montré les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...), les moyens de fonctionner correctement tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture, cet été est une fois de plus révélateur mais s'ajoutent des fermetures de services d'urgence un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

Dans le même temps, les situations de répression se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance alors que la rentrée se profile avec une inflation non maîtrisée.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La revalorisation de 3,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années.

Alors que le pays subit toujours des vagues récurrentes de Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;

- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

- L'arrêt des mesures de sanction et de répression anti-syndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez





Paris, le 13 octobre 2022

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève illimité à compter de la journée du 18 octobre 2022

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève illimité à compter de la journée du 18 octobre 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

En premier lieu, Solidaires Fonction publique relève que le droit de grève, inscrit dans la Constitution fait actuellement l'objet d'attaques répétées par l'usage de la réquisition. Solidaires Fonction publique dénonce la remise en cause des libertés publiques que cela constitue.

Solidaires Fonction publique ne peut que constater que, dans un contexte d'inflation forte (flambée des prix de l'énergie, de l'alimentaire...), les agent-es publics n'ont bénéficié que d'une mesure modeste de revalorisation du point d'indice (3,5%) après 10 ans de gel. Leur pouvoir d'achat s'effrite jour après jour.

Il est indispensable de s'attaquer au problème global de la rémunération du travail par un meilleur partage des richesses. Et dans la fonction publique, le travail n'est plus rémunéré à hauteur des qualifications, tandis que l'inégalité salariale F/H perdure, et que les contractuel-les sont utilisé-es comme ressources humaines cumulant précarité, bas salaires et flexibilité.

Solidaires Fonction publique revendique :

+ 85 points pour tout-es et une revalorisation conséquente du point d'indice

L'intégration des primes dans le traitement

L'indexation des salaires sur le coût de la vie

Des grilles de carrières linéaires revalorisées, notamment concernant les filières féminisées

La déclinaison de ces mesures pour les contractuel-les, qui doivent bénéficier aussi de plans de titularisation massifs.

Pour Solidaires Fonction publique, ces revendications revêtent un caractère d'urgence, nous attendons des mesures fortes indiciaires avant la fin de l'année 2022.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez

Paris, le 23 août 2022



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 septembre 2022

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 septembre 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Malgré la pandémie qui a mis les agent-es publics une nouvelle fois en première ligne et montré le besoin absolu de services publics, après un été qui a montré les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...), les moyens de fonctionner correctement tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture, cet été est une fois de plus révélateur mais s'ajoutent des fermetures de services d'urgence un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance alors que la rentrée se profile avec une inflation non maîtrisée.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La revalorisation de 3,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années.

Alors que le pays subit toujours des vagues récurrentes de Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;

- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 19 septembre 2022



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 29 septembre 2022

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour la journée allant du 29 septembre 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction publique ne peut que constater que, dans un contexte d'inflation forte (flambée des prix de l'énergie, de l'alimentaire...), les agent-es publics n'ont bénéficié que d'une mesure modeste de revalorisation du point d'indice (3,5%) après 10 ans de gel. Leur pouvoir d'achat s'effrite jour après jour.

Le gouvernement laisse entrevoir les primes et l'intéressement comme autre piste dans le public comme dans le privé : pour Solidaires c'est non à la rémunération au mérite qui a pour conséquence d'accroître les inégalités sans résoudre la questions des rémunérations insuffisantes dans le secteur public qui génère des problèmes d'attractivité et d'insuffisance de recrutement. C'est au problème global de la rémunération du travail par un meilleur partage des richesses qu'il faut s'attaquer. Et dans la fonction publique, le travail n'est plus rémunéré à hauteur des qualifications, tandis que l'inégalité salariale F/H perdure, et que les contractuel-les sont utilisé-es comme ressources humaines cumulant précarité, bas salaires et flexibilité.

Solidaires Fonction publique revendique :

+ 85 points pour tout-es et une revalorisation conséquente du point d'indice

L'intégration des primes dans le traitement

L'indexation des salaires sur le coût de la vie

Des grilles de carrières linéaires revalorisées, notamment concernant les filières féminisées

La déclinaison de ces mesures pour les contractuel-les, qui doivent bénéficier aussi de plans de titularisation massifs.

Pour Solidaires Fonction publique, ces revendications revêtent un caractère d'urgence, nous attendons des mesures fortes indiciaires avant la fin de l'année 2022.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez

Paris, le 19 septembre 2022



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 25 septembre 2022

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour la journée allant du 25 septembre 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis vise à permettre à tout-e-s les agent-e-s qui le souhaitent de participer aux manifestations et à la grève pour le climat organisés le 25 septembre prochain.

Les syndicats Solidaires Fonction publique souhaitent ainsi, une fois de plus, témoigner de leur investissement, en matière de changement climatique, pour la transition écologique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez

Paris, le 27 juillet 2022



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS
à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 août 2022

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 août 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de toutes les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; et sont en situation d'urgence en termes de moyens humains et budgétaires les secteurs de la santé (hôpitaux), de l'autonomie (EHPAD) et de l'éducation nationale.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture, cet été est une fois de plus révélateur mais s'ajoutent des fermetures de services d'urgence un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises, la fonction publique reste oubliée, abandonnée. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé aux services publics pour fonctionner, ces moyens leur sont même retirés.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer, les rémunérations des agent-es publics sont toujours en souffrance alors que la rentrée se profile avec une inflation non maîtrisée.

Les résultats des élections ne doivent pas conduire à rééditer les primes parcellaires et injustes qui ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

La revalorisation de 3,5 % du point d'indice est en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent-es publics sur ces dernières années.

Alors que le pays subit toujours des vagues récurrentes de Covid 19, Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;

- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (a minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 23 juin 2022



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 juillet 2022

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 juillet 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Depuis de nombreux mois, les actes de répression antisyndicale se multiplient sur les différents versants et secteurs, à l'instar de ce qui se déroule en Seine St Denis dans l'Education Nationale. Solidaires Fonction publique exige que cette situation cesse.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; et sont en situation d'urgence en termes de moyens humains et budgétaires les secteurs de la santé (hôpitaux), de l'autonomie (EHPAD) et de l'éducation nationale.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture laissant craindre un été des plus difficiles.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises, la fonction publique reste oubliée, abandonnée. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé aux services publics pour fonctionner, ces moyens leur sont même retirés.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer, les rémunérations des agent-es publics sont en souffrance. Il y a une urgence extrême à ce que des mesures générales indiciaires couplées à un dégel du point à la hauteur des pertes intervenues, qui avait été annoncé à l'été interviennent sans délai.

Les résultats des élections ne doivent pas conduire à rééditer les primes parcellaires et injustes qui ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

C'est donc bien un dégel conséquent du point d'indice et l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour tous-tes qui est indispensable.

Alors que le pays connaît un début de nouvelle vague de Covid 19, Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 25 mai 2022



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 juin 2022

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 juin 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tout.es les agent.es notamment par la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

Depuis de nombreux mois, les actes de répression antisyndicale se multiplient sur les différents versants et secteurs, à l'instar de ce qui se déroule en Seine St Denis dans l'Education Nationale. Solidaires Fonction publique exige que cette situation cesse.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; et sont en situation d'urgence en termes de moyens humains et budgétaires les secteurs de la santé (hôpitaux), de l'autonomie (EHPAD) et de l'éducation nationale.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement. Au contraire, les services notamment d'urgence sont au bord de la rupture laissant craindre un été des plus difficiles.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises, la fonction publique reste oubliée, abandonnée. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé aux services publics pour fonctionner, ces moyens leur sont même retirés.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer, les rémunérations des agent-es publics sont en souffrance. Il y a une urgence extrême à ce que des mesures générales indiciaires couplées à un dégel du point interviennent sans délai.

Les résultats des élections présidentielles et les élections législatives à venir doivent conduire à ne pas rééditer les primes parcellaires et injustes qui ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Parce que les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.
C'est donc bien un dégel conséquent du point d'indice et l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour tous-tes qui est indispensable.

Si la pandémie connaît une phase décroissante, le Covid 19 continue de rester très présent. La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent-es qui ont été ou seront contaminé-es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 65), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 25 avril 2022



Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS
à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant des 1^{er} au 31 mai 2022

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 mai 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique persiste à dénoncer les incessantes attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront néfastes pour les conditions de travail de tous les personnels.

De plus nous exigeons que cessent les actes de répression antisyndicale qui se multiplient sur les différents versants et secteurs, à l'instar de ce qui se déroule en Seine-Saint-Denis dans l'Education Nationale

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que les exonérations sociales et fiscales, les aides publiques sont toujours distribuées entreprises, la Fonction publique reste oubliée, abandonnée. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé aux services publics pour fonctionner, ces moyens leur sont même retirés.

En l'absence de mesure générale prise durant ce quinquennat, les annonces faites par voie de presse concernant un éventuel dégel du point d'indice ne reste qu'une promesse vague à ce stade. Par ailleurs rien n'est prévu avant l'été alors même que l'urgence est là.

Les résultats des élections présidentielles et les élections législatives à venir doivent conduire à ne pas rééditer les primes parcellaires et injustes qui ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires.

Parce que les mesures discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre personnels puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

C'est donc bien un dégel conséquent du point d'indice et l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous qui est indispensable.

La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des personnels qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tous les personnels contaminés dans le cadre professionnel soit établi.

Solidaires Fonction Publique revendique, alors que les contaminations Covid repartent largement à la hausse :

- Une campagne de vaccination accessibles à toutes et tous sur l'ensemble des territoires et la levée des droits sur les brevets des vaccins afin de lutter contre la pandémie mondiale
 - L'abandon de toutes les mesures coercitives et répressives en matière de vaccination dans l'ensemble des versants, secteurs et administrations.
 - que les personnels bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
 - que les personnels ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les personnels bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuels et vacataires ne soient pas laissés dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous les personnels de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez





Paris, le 21 mars 2022

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Délégue générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 avril 2022

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 avril 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé aux services publics pour fonctionner.

Aucune mesure générale n'a eu lieu durant ce quinquennat. Les annonces faites par voie de presse concernant un éventuel dégel du point d'indice ne donnent aucun élément précis concernant la hauteur de ce dégel. Par ailleurs rien n'est prévu avant l'été alors même que l'urgence est là.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

C'est donc bien un dégel conséquent du point d'indice et l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour tous-tes qui est indispensable.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur

travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires Fonction Publique revendique, alors que les contaminations Covid repartent largement à la hausse :

- Une campagne de vaccination accessibles à tous-tes sur l'ensemble des territoires et la levée des droits sur les brevets des vaccins afin de lutter contre la pandémie mondiale
 - L'abandon de toutes les mesures coercitives et répressives en matière de vaccination dans l'ensemble des versants, secteurs et administrations.
 - que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 22 février 2022

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Délégue générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 mars 2022

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 mars 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé aux services publics pour fonctionner.

Aucune mesure générale n'a été annoncée, une nouvelle fois, lors du « rendez-vous salarial » de l'été 2021. Rien de mieux malgré des demandes réitérées au mois de décembre. Le dégel du point d'indice, pourtant aussi attendu que nécessaire, n'a pas été annoncé.

Pourtant, le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités, Solidaires continuera de le répéter, n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire. Malgré les demandes, la conférence sur les perspectives salariales ne s'engage pas dans ce sens-là non plus.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

La conférence sur les perspectives salariales qui n'aboutira sur aucune mesure concrète immédiate ne répond pas là non plus à l'enjeu.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-ttes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- Une campagne de vaccination accessibles à tous-ttes sur l'ensemble des territoires et la levée des droits sur les brevets des vaccins afin de lutter contre la pandémie mondiale
 - L'abandon de toutes les mesures coercitives et répressives en matière de vaccination dans l'ensemble des versants, secteurs et administrations.
 - que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-ttes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la transformation
et de la fonction publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 Paris

Les Lilas le 11 février 2022

Objet : dépôt d'un préavis de grève pour la journée du 8 mars 2022

Madame la Ministre,

Alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été affichée comme une grande cause nationale : il y a eu peu d'avancées concrètes pour l'ensemble de la société et dans le monde du travail. Les écarts de rémunération persistent dans le privé comme dans le public. Les agentes de la fonction publique perçoivent toujours un salaire de 19% inférieur à celui des agents et de 12,3% en équivalent temps plein. 70% des femmes sont toujours sur les 10% d'emplois les moins bien rémunérés.

Majoritaires dans les métiers du soin et du lien fortement plébiscités durant toute la période de la pandémie : les aides à domicile, les travailleuses sociales, les AESH, les soignantes, les enseignantes... sont aussi les grandes oubliées des multiples plans de relances et des mesures sectorielles ambitieuses de revalorisation de leurs métiers.

Leurs mobilisations sont pourtant exemplaires et permettent de bouger des lignes en donnant de la visibilité sur leurs conditions de travail, leur faible rémunération et leurs perspectives de carrière limitées, les violences sexuelles et sexistes qu'elles subissent y compris sur leurs lieux de travail.

Malgré des causes largement connues et étayées (part variable de rémunération, ségrégation professionnelle, temps partiels et non complets...) le gouvernement, ainsi que tous les employeurs publics, s'obstinent à refuser catégoriquement de financer des mesures pour éradiquer ces inégalités professionnelles et revaloriser les métiers les plus féminisés. Ils portent aussi une lourde responsabilité de n'avoir aucunement engagé de véritables négociations pour remédier aux inégalités de pensions toujours de 40% inférieurs à celles des hommes : le risque est grand d'une paupérisation accrue des femmes retraitées qui vont être encore plus fortement percutées par l'inflation qui s'installe dangereusement.

.../...

Pour la CGT, la FSU et Solidaires, il faut d'urgence un dégel de la valeur du point d'indice pour toutes et tous, l'attribution d'un nombre de points identique à toutes et tous, et un grand plan de rattrapage salarial pour compenser les pertes de pouvoir d'achat cumulées. Les femmes représentant 62% des personnels de la fonction publique, avec cette mesure, elles seront plus de 3 millions à voir leur situation salariale s'améliorer sur l'ensemble du territoire.

Les employeurs publics doivent aussi engager de véritables négociations pour qu'enfin ce qui est inscrit dans la loi, à savoir « à travail de valeur égale, salaire égal » soit appliqué et effectif. Il y a urgence à s'attaquer partout aux racines des inégalités professionnelles en y fléchant des moyens à la hauteur des enjeux d'égalité que nous portons.

Ces négociations doivent également être accompagnées de créations d'emplois et d'un plan de titularisation dans la Fonction Publique, mesures fortes pour donner les moyens à la Fonction publique de remplir son rôle de levier d'égalité, et pour lutter contre la précarité qui touche majoritairement les femmes.

Afin de permettre aux agent-es des trois versants de la fonction publique, de s'engager dans les actions menées sur l'ensemble du territoire pour les droits des femmes, la CGT, la FSU et Solidaires déposent un préavis de grève pour la journée du 8 mars 2022.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Baptiste TALBOT

**Coordinateur de la CGT
Fonction Publique**



Benoît TESTE

**Secrétaire Général
de la FSU**



Gaëlle MARTINEZ

**Déléguée générale de
Solidaires Fonction
publique**





Paris, le 25 janvier 2022

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Délégue générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 28 février 2022

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 28 février 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé aux services publics pour fonctionner.

Aucune mesure générale n'a été annoncée, une nouvelle fois, lors du « rendez-vous salarial » de l'été 2021. Rien de mieux malgré des demandes réitérées au mois de décembre. Le dégel du point d'indice, pourtant aussi attendu que nécessaire, n'a pas été annoncé.

Pourtant, le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités, Solidaires continuera de le répéter, n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire. Malgré les demandes, la conférence sur les perspectives salariales ne s'engage pas dans ce sens-là non plus.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

La conférence sur les perspectives salariales qui n'aboutira sur aucune mesure concrète immédiate ne répond là non plus à l'enjeu.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- Une campagne de vaccination accessible à tous-tes sur l'ensemble des territoires et la levée des droits sur les brevets des vaccins afin de lutter contre la pandémie mondiale
 - L'abandon de toutes les mesures coercitives et répressives en matière de vaccination dans l'ensemble des versants, secteurs et administrations.
 - que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous, la reconnaissance des qualifications et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction Publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 17 décembre 2021

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 janvier 2022

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 janvier 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé aux services publics pour fonctionner.

Aucune mesure générale n'a été annoncée, une nouvelle fois, lors du « rendez-vous salarial » de l'été 2021. Rien de mieux malgré des demandes réitérées au mois de décembre. Le dégel du point d'indice, pourtant aussi attendu que nécessaire, n'a pas été annoncé.

Pourtant, le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités, Solidaires continuera de le répéter, n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire. Malgré les demandes, la conférence sur les perspectives salariales ne s'engage pas dans ce sens-là non plus.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

La conférence sur les perspectives salariales qui n'aboutira sur aucune mesure concrète immédiate ne répond là non plus à l'enjeu.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- Une campagne de vaccination accessible à tous-tes sur l'ensemble des territoires et la levée des droits sur les brevets des vaccins afin de lutter contre la pandémie mondiale
 - L'abandon de toutes les mesures coercitives et répressives en matière de vaccination dans l'ensemble des versants, secteurs et administrations.
 - que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous, la reconnaissance des qualifications et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction Publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 23 novembre 2021

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Délégue générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 décembre 2021

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 décembre 2021 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé aux services publics pour fonctionner.

Aucune mesure générale n'a été annoncée, une nouvelle fois, lors du « rendez-vous salarial » de l'été 2021. Le dégel du point d'indice, pourtant aussi attendu que nécessaire, n'a pas été annoncé. Pourtant, le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités, Solidaires continuera de le répéter, n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire. Malgré les demandes, la conférence sur les perspectives salariales ne s'engage pas dans ce sens-là non plus.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- Une campagne de vaccination accessibles à tous-tes sur l'ensemble des territoires et la levée des droits sur les brevets des vaccins afin de lutter contre la pandémie mondiale
 - L'abandon de toutes les mesures coercitives et répressives en matière de vaccination dans l'ensemble des versants, secteurs et administrations.
 - que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs□;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait□; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause□;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé□;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT□;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération□;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales□;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie□;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 22 octobre 2021

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 novembre 2021

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 novembre 2021 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé aux services publics pour fonctionner.

Aucune mesure générale n'a été annoncée, une nouvelle fois, lors du « rendez-vous salarial » de l'été 2021. Le dégel du point d'indice, pourtant aussi attendu que nécessaire, n'a pas été annoncé.

Pourtant, le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités, Solidaires continuera de le répéter, n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire. Malgré les demandes, la conférence sur les perspectives salariales ne s'engage pas dans ce sens-là non plus.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- Une campagne de vaccination accessibles à tous-tes sur l'ensemble des territoires et la levée des droits sur les brevets des vaccins afin de lutter contre la pandémie mondiale
 - L'abandon de toutes les mesures coercitives et répressives en matière de vaccination dans l'ensemble des versants, secteurs et administrations.
 - que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 20 septembre 2021

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant des 1^{er} au 31 octobre 2021

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 octobre 2021 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public.

Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Au cours des différents confinements, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé aux services publics pour fonctionner.

Aucune mesure générale n'a été annoncée, une nouvelle fois, lors du « rendez-vous salarial » de l'été 2021. Le dégel du point d'indice, pourtant aussi attendu que nécessaire, n'a pas été annoncé.

Pourtant, le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités, Solidaires continuera de le répéter, n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire. Malgré les demandes, la conférence sur les perspectives salariales ne semble pas s'engager dans ce sens là non plus.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

La création du tableau no 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- Une campagne de vaccination accessibles à tous-tes sur l'ensemble des territoires et la levée des droits sur les brevets des vaccins afin de lutter contre la pandémie mondiale
 - L'abandon de toutes les mesures coercitives et répressives en matière de vaccination dans l'ensemble des versants, secteurs et administrations.
 - que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 23 août 2021

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 septembre 2021

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 septembre 2021 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Lors du deuxième confinement et depuis, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé aux services publics pour fonctionner.

Aucune mesure générale n'a été annoncée, une nouvelle fois, lors du « rendez-vous salarial » de l'été 2021. Le dégel du point d'indice, pourtant aussi attendu que nécessaire, n'a pas été annoncé.

Pourtant, le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités, Solidaires continuera de le répéter, n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- Une campagne de vaccination accessibles à tous-tes sur l'ensemble des territoires et la levée des droits sur les brevets des vaccins afin de lutter contre la pandémie mondiale
 - L'abandon de toutes les mesures coercitives et répressives en matière de vaccination dans l'ensemble des versants, secteurs et administrations.
 - que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 22 juillet 2021

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 août 2021

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 août 2021 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Lors du deuxième confinement et depuis, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé aux services publics pour fonctionner.

Aucune mesure générale n'a été annoncée, une nouvelle fois, lors du « rendez-vous salarial » de l'été 2021. Le dégel du point d'indice, pourtant aussi attendu que nécessaire, n'a pas été annoncé.

Pourtant, le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités, Solidaires continuera de le répéter, n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- Une campagne de vaccination accessibles à tous-tes sur l'ensemble des territoires et la levée des droits sur les brevets des vaccins afin de lutter contre la pandémie mondiale
 - L'abandon de toutes les mesures coercitives et répressives en matière de vaccination dans l'ensemble des versants, secteurs et administrations.
 - que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 24 juin 2021

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 juillet 2021

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 juillet 2021 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Lors du deuxième confinement et depuis, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.

Aucune mesure générale n'a été annoncée lors du « rendez-vous salarial » de l'été 2020. Il a d'ores et déjà été indiqué que le dégel du point d'indice ni aucune mesure générale n'était prévu en 2021. Et ce, alors même que le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

Ce ne sont pas des primes distribuées qui suffisent à répondre à l'enjeu du pouvoir d'achat et de la nécessaire reconnaissance des agent-es.

On peut d'ailleurs souligner le fait que ces primes sont distribuées sectoriellement, créant des inégalités et favorisant la division des agent-es.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
- que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
- la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
- que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
- que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois. C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 24 mai 2021

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 juin 2021

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 juin 2021 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Lors du deuxième confinement et depuis, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.

Aucune mesure générale n'a été annoncée lors du « rendez-vous salarial » de l'été 2020. A ce stade, si vous annoncez qu'un rendez-vous sera organisé en 2021, rien n'indique que de véritables mesures générales seront prévues ; et ce alors même que le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

Ce ne sont pas des primes distribuées qui suffisent à répondre à l'enjeu du pouvoir d'achat et de la nécessaire reconnaissance des agent-es.

On peut d'ailleurs souligner le fait que ces primes sont distribuées sectoriellement, créant des inégalités et favorisant la division des agent-es.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
- que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
- la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
- que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
- que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois. C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 23 avril 2021

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 mai 2021

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 mai 2021 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Lors du deuxième confinement et depuis, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.

Aucune mesure générale n'a été annoncée lors du « rendez-vous salarial » de l'été 2020. A ce stade, si vous annoncez qu'un rendez-vous sera organisé en 2021, rien n'indique que de véritables mesures générales seront prévues ; et ce alors même que le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

Ce ne sont pas des primes distribuées qui répondront à l'enjeu du pouvoir d'achat et de la nécessaire reconnaissance des agent-es.

On peut d'ailleurs souligner le fait que ces primes sont distribuées sectoriellement, créant des inégalités et favorisant la division des agent-es.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 24 mars 2021

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 avril 2021

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 mars 2021 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Lors du deuxième confinement et depuis, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.

Aucune mesure générale n'a été annoncée lors du « rendez-vous salarial » de l'été 2020 ; aucune ne semble prévue à ce stade, et ce alors même que le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

Ce ne sont pas des primes distribuées qui répondront à l'enjeu du pouvoir d'achat et de la nécessaire reconnaissance des agent-es.

On peut d'ailleurs souligner le fait que ces primes sont distribuées sectoriellement, créant des inégalités et favorisant la division des agent-es.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 22 février 2021

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 mars 2021

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 mars 2021 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Lors du deuxième confinement et depuis, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.

Aucune mesure générale n'a été annoncée lors du « rendez-vous salarial » de l'été ; aucune ne semble prévue à ce stade, et ce alors même que le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

Ce ne sont pas des primes distribuées qui répondront à l'enjeu du pouvoir d'achat et de la nécessaire reconnaissance des agent-es.

On peut d'ailleurs souligner le fait que ces primes sont distribuées sectoriellement, créant des inégalités et favorisant la division des agent-es.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
- que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
- la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
- que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
- que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois. C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Montreuil, le 16 février 2021

Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques
Courriel : sp.mtftp@transformation .gouv.fr

Objet: dépôt d'un préavis de grève pour le 8 mars 2021

Madame la Ministre,

Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, est l'occasion partout dans le monde d'effectuer un bilan sur l'ensemble des droits acquis ou à conquérir pour les femmes et les filles.

Les organisations syndicales ont mené les luttes indispensables pour obtenir et conserver ces droits. Pour continuer à défendre les droits des femmes, pour obtenir des mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière professionnelle, la CGT, la FSU, Solidaires et la FA s'associeront aux diverses actions menées dans le cadre de la journée du 8 mars.

Afin de permettre aux agent-es des trois versants de la fonction publique, de s'engager dans les actions menées sur l'ensemble du territoire pour les droits des femmes, la CGT, la FSU, Solidaires et la FA déposent un préavis de grève pour la journée du 8 mars 2021.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Baptiste TALBOT
Coordonnateur
CGT Fonction Publique

Pascal KESSLER
Président
FA-FP

Benoit TESTE
Secrétaire Général
FSU

Gaëlle MARTINEZ
Déléguée Générale
SOLIDAIRES



Paris, le 21 janvier 2021

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 28 février 2021

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 28 février 2021 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP. Les conséquences qui en découlent sont et seront désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public. Depuis des mois, rien n'a changé véritablement.

Lors du deuxième confinement et depuis, les sollicitations des agent-es publics ont été très fortes. Tous les services publics ont continué de fonctionner avec un engagement sans faille des agent-es publics.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.

Aucune mesure générale n'a été annoncée lors du « rendez-vous salarial » de l'été ; aucune ne semble prévue à ce stade, et ce alors même que le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

Ce ne sont pas des primes distribuées qui répondront à l'enjeu du pouvoir d'achat et de la nécessaire reconnaissance des agent-es.

On peut d'ailleurs souligner le fait que ces primes sont distribuées sectoriellement, créant des inégalités et favorisant la division des agent-es.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection adaptés compte-tenu des évolutions sanitaires (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 21 décembre 2020

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 janvier 2021

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 janvier 2021 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP qui viennent d'être publiés et qui vont entraîner des conséquences désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public, Mais également les autres versants qui ont mis en place lors du premier confinement les plans de continuité d'activité.

Depuis la rentrée post-estivale puis la mise en place du second confinement, ces sollicitations ont repris de plus belle avec un engagement sans faille des agent.es. Depuis fin octobre, faut-il le rappeler les services publics fonctionnent normalement.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.

Aucune mesure générale n'a été annoncée lors du « rendez-vous salarial » de l'été, et ce alors même que le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Ce ne sont pas des primes distribuées sectoriellement qui répondront à l'enjeu du pouvoir d'achat et de la nécessaire reconnaissance des agent-es.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle

reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 8 janvier 2021

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 14 janvier 2021.

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour la journée du 14 janvier (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient dans tous les versants et secteurs.

Le préavis présentement déposé par Solidaires est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique de participer aux actions contre la répression syndicale.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 23 novembre 2020

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 décembre 2020

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 décembre (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment ceux sur la mise en place des CSA ou des CAP qui viennent d'être publiés et qui vont entraîner des conséquences désastreuses.

Depuis le début de la pandémie, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants ; dans le secteur de la santé notamment alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public, Mais également les autres versants qui ont mis en place lors du premier confinement les plans de continuité d'activité.

Depuis la rentrée post-estivale puis la mise en place du second confinement, ces sollicitations ont repris de plus belle avec un engagement sans faille des agent.es. Depuis fin octobre, faut-il le rappeler les services publics fonctionnent normalement.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.

Aucune mesure générale n'a été annoncée lors du « rendez-vous salarial » de l'été, et ce alors même que le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Ce ne sont pas des primes distribuées sectoriellement qui répondront à l'enjeu du pouvoir d'achat et de la nécessaire reconnaissance des agent-es.

La création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle

reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail. Il est indispensable qu'un nouveau décret permettant une reconnaissance pour tou-tes les agent-es contaminé-es dans le cadre professionnel soit établi.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection (masques FFP2, à lecture labiale, chirurgicaux... mais aussi masques, blouses etc...), de qualité, et en quantité suffisante quels que soient les secteurs ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 23 Octobre 2020

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 novembre 2020

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 novembre (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment sur la mise en place des CSA ou des CAP, texte qui a recueilli un vote unanime contre des organisations syndicales lors du CSFPE du 16 juillet.

Lors des derniers mois, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants :

- dans le secteur de la santé bien entendu, alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public,
- dans les versants État et Territorial alors que les administrations et collectivités ont mis en place des plans de continuité d'activité.

Depuis la rentrée post-estivale, ces sollicitations reprennent de plus belle avec un engagement sans faille des agent.es.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.

Aucune mesure générale n'a été annoncée lors du « rendez-vous salarial » du 24 juillet, et ce alors même que le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire.

Aujourd'hui, l'épidémie de Covid-19 est l'occasion pour le gouvernement de porter de nouvelles attaques aux droits des travailleur-euses qu'ils et elles soient salarié-es du secteur privé ou agent-es publics. L'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire est une nouvelle inadmissible attaque que Solidaires dénonce avec force.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.
Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.
De même, la création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection nécessaires quels que soient les secteurs ;
- que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
- la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
- que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
- que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 26 octobre 2020

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la transformation
et de la fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 5 novembre 2020.

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour la journée du 5 novembre 2020 (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique qui le souhaitent, de participer à la mobilisation contre la répression syndicale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 22 septembre 2020

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 octobre 2020

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 octobre (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment sur la mise en place des CSA ou des CAP, texte qui a recueilli un vote unanime contre des organisations syndicales lors du CSFPE du 16 juillet.

Lors des derniers mois, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants :

- dans le secteur de la santé bien entendu, alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public,
- dans les versants État et Territorial alors que les administrations et collectivités ont mis en place des plans de continuité d'activité.

Depuis la rentrée post-estivale, ces sollicitations reprennent de plus belle avec un engagement sans faille des agent.es.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.

Aucune mesure générale n'a été annoncée lors du « rendez-vous salarial » du 24 juillet, et ce alors même que le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire.

Aujourd'hui, l'épidémie de Covid-19 est l'occasion pour le gouvernement de porter de nouvelles attaques aux droits des travailleur-euses qu'ils et elles soient salarié-es du secteur privé ou agent-es publics. L'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire est une nouvelle inadmissible attaque que Solidaires dénonce avec force.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.
Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.
De même, la création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection nécessaires quels que soient les secteurs ;
- que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
- la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
- que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
- que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 21 août 2020

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la transformation
et de la fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 septembre 2020

Madame la ministre,
L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 septembre (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.
Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de Transformation de la fonction publique en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Ses déclinaisons continuent notamment par le biais des décrets d'application notamment sur la mise en place des CSA ou des CAP, texte qui a recueilli un vote unanime contre des organisations syndicales lors du CSFPE du 16 juillet.

Lors des derniers mois, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants :

- dans le secteur de la santé bien entendu, alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public.
- dans les versants État et Territorial alors que les administrations et collectivités ont mis en place des plans de continuité d'activité.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.

Aucune mesure générale n'a été annoncée lors du « rendez-vous salarial » du 24 juillet et ce alors même que le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire.

Aujourd'hui, l'épidémie de Covid-19 est l'occasion pour le gouvernement de porter de nouvelles attaques aux droits des travailleur-euses qu'ils et elles soient salarié-es du secteur privé ou agent-es publics. L'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire est une nouvelle inadmissible attaque que Solidaires dénonce avec force.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seule à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Les attaques inadmissibles de répression anti-syndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :

- que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection nécessaires quels que soient les secteurs ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels pour y inscrire le risque porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction Publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 23 juin 2020

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérard Darmanin
Ministre de l'Action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 juillet 2020

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 juillet (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de Transformation de la fonction publique en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Alors que l'épidémie de Covid-19 éprouve la population de notre pays, la fonction publique dans ses trois versants est particulièrement sollicitée :

- dans le secteur de la santé bien entendu, alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public.
- dans les versants État et Territorial alors que les administrations et collectivités ont mis en place des plans de continuité d'activité.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.

Aujourd'hui, l'épidémie de Covid-19 est l'occasion pour le gouvernement de porter de nouvelles attaques aux droits des travailleur-euses qu'ils et elles soient salarié-es du secteur privé ou agent-es publics. La loi d'*urgence sanitaire* impose désormais des mesures dérogatoires qui s'appliquent notamment en matière de temps de travail, de congés. Ces mesures apparaissent comme de nouvelles attaques contre le statut de la Fonction publique. L'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire est une nouvelle inadmissible attaque que Solidaires dénonce avec force.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seule à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires. Vos primes ne sont que saupoudrage, et présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Solidaires revendique :

- que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection nécessaires quels que soient les secteurs jusqu'à la fin complète de l'épidémie ; Les agent-es doivent notamment se voir attribuer par leurs employeurs des masques adaptés, non périmés et répondant aux normes françaises.
- que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
- la mise à jour du Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels pour y inscrire le risque porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
- que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes mais également sur les jours de RTT ;
- que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.

C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi que qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;

- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées. Le rendez-vous salarial doit en être véritablement un et ne doit pas annoncer des mesures qui n'ont aucun lien avec une réelle revalorisation indiciaire et ce pour l'ensemble des agent-es et des versants de la fonction publique.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction Publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 25 mai 2020

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérard Darmanin
Ministre de l'Action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 juin 2020

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 juin (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de Transformation de la fonction publique en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Alors que l'épidémie de Covid-19 éprouve la population de notre pays, la fonction publique dans ses trois versants est particulièrement sollicitée :

- dans le secteur de la santé bien entendu, alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public.
- dans les versants État et Territorial alors que les administrations et collectivités ont mis en place des plans de continuité d'activité.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.

Aujourd'hui, l'épidémie de Covid-19 est l'occasion pour le gouvernement de porter de nouvelles attaques aux droits des travailleur-euses qu'ils et elles soient salarié-es du secteur privé ou agent-es publics. La loi d'*urgence sanitaire* impose désormais des mesures dérogatoires qui s'appliquent notamment en matière de temps de travail, de congés. Ces mesures apparaissent comme de nouvelles attaques contre le statut de la Fonction publique. L'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire est une nouvelle inadmissible attaque que Solidaires dénonce avec force.

Les annonces de primes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seule à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires. Vos primes ne sont que saupoudrage, et présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ces mesures sont mises en place dans un contexte où de trop nombreux agent-es ne bénéficient toujours pas des équipements de protection indispensables, contrairement à l'obligation générale de sécurité qui incombe aux employeurs publics en matière de protection de la santé des agent-es qu'ils emploient.

Solidaires revendique :

- que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection nécessaires quels que soient les secteurs jusqu'à la fin de l'épidémie ; Les agent-es doivent notamment se voir attribuer par leurs employeurs des masques adaptés, non périmés et répondant aux normes françaises.
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
 - la mise à jour du Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels pour y inscrire le risque porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes mais également sur les jours de RTT ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi que qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction Publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 22 avril 2020

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'Action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 mai 2020

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 mai (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de Transformation de la fonction publique en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Alors que l'épidémie de Covid-19 éprouve la population de notre pays, la fonction publique dans ses trois versants est particulièrement sollicitée :

- dans le secteur de la santé bien entendu, alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public.
- dans les versants État et Territorial alors que les administrations et collectivités ont mis en place des plans de continuité d'activité.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.

Aujourd'hui, l'épidémie de Covid-19 est l'occasion pour le gouvernement de porter de nouvelles attaques aux droits des travailleur-euses qu'ils et elles soient salarié-es du secteur privé ou agent-es publics. La loi d'*urgence sanitaire* impose désormais des mesures dérogatoires qui s'appliquent notamment en matière de temps de travail, de congés. Ces mesures apparaissent comme de nouvelles attaques contre le statut de la Fonction publique. L'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire est une nouvelle inadmissible attaque que Solidaires dénonce avec force.

Les annonces de primes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seule à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires. Vos primes ne sont que saupoudrage, et présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ces mesures sont mises en place dans un contexte où de trop nombreux agent-es sont encore contraint-es de se rendre sur leurs lieux de travail alors même que la période de confinement est encore en cours et sans que les équipements de protection (masques, savons, gels hydroalcooliques, blouses...) ne soient systématiquement fournis par les employeurs publics, contrairement à

l'obligation générale de sécurité qui leur incombe en matière de protection de la santé des agent-es qu'ils emploient.

Par ailleurs, la perspective de début de confinement prévue à ce stade le 11 mai s'annonce particulièrement chaotique dans de nombreux secteurs.

Solidaires revendique :

- que seuls les secteurs et services essentiels à la continuité de l'activité en période d'épidémie fonctionnent ;
 - que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection nécessaires quels que soient les secteurs pendant la période de confinement et jusqu'à la fin de l'épidémie ;
 - que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ;
 - que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes mais également sur les jours de RTT ;
 - que les conditions de télétravail pour les agent-es correspondent à celles du décret toujours en vigueur régissant le télétravail dans la fonction publique notamment en matière de matériel et d'assurance ;
 - que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
 - l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
- C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi que qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
 - de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction Publique



Gaëlle Martinez

Paris, le 27 mars 2020



Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 3 au 30 avril 2020

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 3 au 30 avril (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de Transformation de la fonction publique en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Alors que l'épidémie de Covid 19 éprouve la population de notre pays, la fonction publique dans ses trois versants est particulièrement sollicitée :

- dans le secteur de la santé bien entendu, alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public.
- Dans les versants Etat et territorial alors que les administrations et collectivités ont mis en place des Plans de Continuité d'Activité.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée. De vagues annonces pour le versant hospitalier dont on ne connaît que les grands contours.

Aujourd'hui, l'épidémie de Covid 19 est l'occasion pour le gouvernement de porter de nouvelles attaques aux droits des travailleur-ses qu'ils et elles soient salarié-es du secteur privé ou agent-es publics. La loi d'urgence sanitaire impose désormais des mesures dérogatoires qui s'appliquent en matière de temps de travail, de congés notamment. Ces mesures apparaissent comme de nouvelles attaques contre le statut de la fonction publique.

Ces mesures sont mises en place dans un contexte où de trop nombreux agent-es sont encore contraint-es de se rendre sur leurs lieux de travail alors même que les équipements de protection (masques, savons, gels hydroalcooliques, blouses...) ne sont pas fournis.

Solidaires revendique que :

- seuls les secteurs et services essentiels à la continuité de l'activité en période d'épidémie fonctionnent.
- les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection nécessaires quels que soient les secteurs
- les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait
- que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes mais également sur les jours de RTT

- que les conditions de télétravail pour les agent-es correspondent à celles du décret régissant le télétravail dans la fonction publique notamment en matière de matériel et d'assurance
- que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes, y compris celle des retraites en cours ainsi que des suppressions d'effectifs. C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi que qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour l'ensemble de la population
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie.
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 24 février 2020

Madame Gaëlle MARTINEZ
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérard Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 5 mars au 5 avril 2020

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 5 mars au 5 avril 2020 (de 00h00 à 24h00).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Ce préavis vise à permettre à tou·tes les agent·es qui le souhaitent de participer aux journées de grève et aux manifestations qui auront lieu afin de protester contre le projet de réforme des retraites qui va aggraver les inégalités et précariser les salarié·es de notre pays qu'ils-elles soient du secteur public ou privé.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 24 février 2020

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérard Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 14 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les **vendredi 13 et samedi 14 mars** (ce préavis comprend la nuitée en amont de ces journées pour les personnels travaillant en horaires décalés). Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Ce préavis vise à permettre à tous-te-s les agent-e-s qui le souhaitent de participer aux marches pour le climat organisées les 13 et 14 mars prochains.

Les syndicats de Solidaires Fonction Publique souhaitent ainsi, une fois de plus, témoigner de leur investissement en matière de changement climatique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 24 février 2020

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 8 mars 2020

Monsieur le Ministre

Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour le **dimanche 8 mars 2020** (ce préavis comprend la nuitée en amont de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial).

Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent et continuent de s'aggraver dans la fonction publique comme dans l'ensemble de la société.

Les mesures qui figurent dans le protocole égalité signé en 2018 comportent de nombreux manques.

Solidaires continue de porter de nombreuses revendications, concernant notamment : la réduction des écarts salariaux femmes/hommes, la revalorisation des filières féminisées, la neutralité des congés maternité, un congé parental mieux réparti entre les parents et mieux rémunéré, de vrais engagements concrets pour les femmes victimes de violences.

Le projet de réforme des retraites sera quant à lui désastreux pour les femmes notamment dans la fonction publique. Le passage au calcul sur l'ensemble de la carrière les pénalisera largement. Elles connaissent des carrières hachées notamment par les périodes de temps partiels, les congés parentaux. Ce projet ne fera qu'accentuer les inégalités entre femmes et hommes.

Pour Solidaires fonction publique, le 8 mars est une journée de luttes et de revendications pour les droits des femmes. Solidaires appelle clairement à la grève sous toutes ses formes ce jour-là.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 23 janvier 2020

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 5 février au 5 mars 2020

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 5 février au 5 mars 2020 (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Ce préavis vise à permettre à tous-te-s les agent-e-s qui le souhaitent de participer aux journées de grève y compris sous forme reconductible et aux manifestations qui auront lieu afin de protester contre le projet de réforme des retraites qui va aggraver les inégalités et précariser les salarié-e-s de notre pays qu'ils-elles soient du secteur public ou privé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 19 décembre 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérard Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant des 5 janvier 2020 au 5 février 2020

Monsieur le Ministre,

Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 5 janvier au 5 février 2020. (ce préavis comprend la nuitée en amont de ces journées pour les personnels travaillant en horaires décalés).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Ce préavis vise à permettre à tous-te-s les agent-e-s qui le souhaitent de participer aux journées de grève y compris sous forme reconductible et aux manifestations qui auront lieu afin de protester contre le projet de réforme des retraites qui va aggraver les inégalités et précariser les salarié-e-s de notre pays qu'ils-elles soient du secteur public ou privé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 6 novembre 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à

Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant des 5 décembre 2019 au 5 janvier 2020

Monsieur le Ministre,

Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant des 5 décembre 2019 au 5 janvier 2020. (ce préavis comprend la nuitée en amont de ces journées pour les personnels travaillant en horaires décalés).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Ce préavis vise à permettre à tous-tes les agents-es qui le souhaitent, de participer aux journées de grève et manifestations qui auront lieu afin de protester contre le projet de réforme des retraites qui va aggraver les inégalités et précariser les salarié-e-s de notre pays qu'ils-elles soient du secteur public ou privé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 21 octobre 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérard Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 novembre 2019

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 novembre (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreux mois les orientations générales du gouvernement en matière de droits des agent-e-s et salarié-e-s. Ces orientations, malgré les revendications portées par les mouvements sociaux, ne subissent aucun changement.

Solidaires dénonce également toutes les orientations concernant la fonction publique et les services publics : abandons de missions de services publics et fermetures de sites laissant sur le côté une partie de la population et augmentant encore les inégalités, 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat, remise en cause du statut de la fonction publique notamment à travers la possibilité d'un recours accru aux contractuel-le-s, synonyme de précarité, rémunération au mérite allant à l'encontre de la notion de service public... Solidaires revendique le retrait de la loi de Transformation de la Fonction publique et dénonce les projets de décrets d'application de cette loi en cours d'étude et qui l'aggravent encore au détriment de la fonction publique, des services publics et des agent-es qui les servent.

Toutes ces orientations sont néfastes à l'ensemble de la population puisqu'elles entraîneront la disparition de nombreux services publics qui ne seront en aucun cas compensés par les Maisons France Service. Elles dégradent par ailleurs chaque jour les conditions de travail des agent-e-s dans les services.

Solidaires dénonce enfin les orientations générales qui sous-tendent à la future réforme des retraites.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique qui le souhaitent, de participer aux mobilisations dans les nombreux secteurs en lutte, sur l'ensemble des thématiques climat, retraites... d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications en matière de recrutements, de missions, de conditions de travail, d'égalité, d'évolution salariale...

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 26 septembre 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 2 au 31 octobre 2019

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 2 au 30 octobre (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreux mois les orientations générales du gouvernement en matière de droits des agent-e-s et salarié-e-s. Ces orientations, malgré les revendications portées par les mouvements sociaux, ne subissent aucun changement.

Solidaires dénonce également toutes les orientations concernant la fonction publique et les services publics : abandons de missions de services publics et fermetures de sites laissant sur le côté une partie de la population et augmentant encore les inégalités, 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat, remise en cause du statut de la fonction publique notamment à travers la possibilité d'un recours accru aux contractuel-le-s, synonyme de précarité, rémunération au mérite allant à l'encontre de la notion de service public...Solidaires revendique le retrait de la loi de Transformation de la Fonction publique.

Toutes ces orientations sont néfastes à l'ensemble de la population puisqu'elles entraîneront la disparition de nombreux services publics qui ne seront en aucun cas compensés par les Maisons France Service. Elles dégradent par ailleurs chaque jour les conditions de travail des agent-e-s dans les services.

Solidaires dénonce enfin les orientations générales qui sous-tendent à la future réforme des retraites.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique qui le souhaitent, de participer aux mobilisations dans les nombreux secteurs en lutte, sur l'ensemble des thématiques climat, retraites... d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications en matière de recrutements, de missions, de conditions de travail, d'évolution salariale...

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 27 août 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérard Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 2 au 30 septembre 2019

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 2 au 30 septembre (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreux mois les orientations générales du gouvernement en matière de droits des agent-e-s et salarié-e-s. Ces orientations, malgré les revendications portées par les mouvements sociaux, ne subissent aucun changement.

Solidaires dénonce également toutes les orientations concernant la fonction publique et les services publics : abandons de missions de services publics et fermetures de sites laissant sur le côté une partie de la population et augmentant encore les inégalités, 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat, remise en cause du statut de la fonction publique notamment à travers la possibilité d'un recours accru aux contractuel-le-s, synonyme de précarité, rémunération au mérite allant à l'encontre de la notion de service public...Solidaires revendique le retrait de la loi de Transformation de la Fonction publique.

Toutes ces orientations sont néfastes à l'ensemble de la population puisqu'elles entraîneront la disparition de nombreux services publics qui ne seront en aucun cas compensés par les Maisons France Service. Elles dégradent par ailleurs chaque jour les conditions de travail des agent-e-s dans les services.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique qui le souhaitent, de participer aux mobilisations dans les nombreux secteurs en lutte, sur l'ensemble des thématiques climat, retraites... d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications en matière de recrutements, de missions, de conditions de travail, d'évolution salariale...

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 17 septembre 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérard Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journées du 24 septembre 2019

Monsieur le Ministre,

Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour le **mardi 24 septembre 2019** (ce préavis comprend la nuitée en amont de ces journées pour les personnels travaillant en horaires décalés). Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Ce préavis vise à permettre à tous-te-s les agent-e-s qui le souhaitent de participer à la journée de grève et manifestations qui aura lieu lors de cette journée afin de protester contre le projet de réforme des retraites qui va aggraver les inégalités et précariser les salarié-e-s de notre pays qu'ils-elles soient du secteur public ou privé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 4 septembre 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérard Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées des 20 et 21 septembre 2019

Monsieur le Ministre,

Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour le **vendredi 20 et le samedi 21 septembre 2019** (ce préavis comprend la nuitée en amont de ces journées pour les personnels travaillant en horaires décalés).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Ce préavis vise à permettre à tous-te-s les agent-e-s qui le souhaitent de participer à la grève mondiale pour le climat organisée les 20 et 21 septembre prochains.

Les syndicats de Solidaires Fonction Publique souhaitent ainsi, une fois de plus, témoigner de leur investissement en matière de changement climatique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 24 juillet 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux Belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 août 2019

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 31 août (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreux mois les orientations générales du gouvernement en matière de droits des agent-e-s et salarié-e-s. Ces orientations, malgré les revendications portées par les mouvements sociaux, ne subissent aucun changement.

Solidaires dénonce également toutes les orientations concernant la fonction publique et les services publics : abandons de missions de services publics et fermetures de sites laissant sur le côté une partie de la population et augmentant encore les inégalités, 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat, remise en cause du statut de la fonction publique notamment à travers la volonté de recours accru aux contractuels, synonyme de précarité, rémunération au mérite allant à l'encontre de la notion de service public...

Solidaires demande le retrait de la loi de transformation de la fonction publique dont le projet a fait l'objet d'un vote unanime contre des organisations syndicales lors du Conseil Commun de la Fonction Publique le 15 mars. Ces orientations sont néfastes à l'ensemble de la population puisqu'elles entraîneront la disparition de trop nombreux services publics. Elles dégradent par ailleurs chaque jour les conditions de travail des agent-e-s dans les services.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique qui le souhaitent, de participer aux mobilisations dans les nombreux secteurs en lutte d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications en matière de recrutements, de missions, de conditions de travail, d'évolution salariale...

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 20 mai 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérard Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 juin 2019

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} au 30 juin (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreux mois les orientations générales du gouvernement en matière de droits des agent-e-s et salarié-e-s. Ces orientations, malgré les revendications portées par les mouvements sociaux, ne subissent aucun changement.

Solidaires dénonce également toutes les orientations concernant la fonction publique et les services publics : abandons de missions de services publics et fermetures de sites laissant sur le côté une partie de la population et augmentant encore les inégalités, 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat, remise en cause du statut de la fonction publique notamment à travers la volonté de recours accru aux contractuels, synonyme de précarité, rémunération au mérite allant à l'encontre de la notion de service public...

Solidaires demande le retrait du projet de loi qui a fait l'objet d'un vote unanime « contre » des organisations syndicales lors du Conseil Commun de la Fonction Publique le 15 mars et qui est en phase d'examen par les Assemblées.

Ces orientations sont néfastes à l'ensemble de la population puisqu'elles entraîneront la disparition de trop nombreux services publics. Elles dégradent par ailleurs chaque jour les conditions de travail des agent-e-s dans les services.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique qui le souhaitent, de participer aux mobilisations dans les nombreux secteurs en lutte, d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications en matière de recrutements, de missions, de conditions de travail, d'évolution salariale...

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 2 mai 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 13 mai au 31 mai 2019

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 13 mai au 31 mai 2019 (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreux mois les orientations générales du gouvernement en matière de droits des agent-e-s et salarié-e-s. Ces orientations, malgré les revendications portées par les mouvements sociaux, ne subissent aucun changement.

Solidaires dénonce également toutes les orientations concernant la fonction publique et les services publics: abandons de missions de services publics et fermetures de sites laissant sur le côté une partie de la population et augmentant encore les inégalités, 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat, remise en cause du statut de la fonction publique notamment à travers la volonté de recours accru aux contractuels, synonyme de précarité, rémunération au mérite allant à l'encontre de la notion de service public...

Solidaires demande le retrait du projet de loi qui a fait l'objet d'un vote unanime contre des organisations syndicales lors du Conseil Commun de la Fonction Publique le 15 mars et sera examiné par le Parlement dans les deux prochains mois.

Ces orientations, néfastes à l'ensemble de la population dégradent chaque jour les conditions de travail des agent-e-s dans les services.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique qui le souhaitent, de participer aux mobilisations dans les nombreux secteurs en lutte d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications en matière de recrutements, de missions, de conditions de travail, d'évolution salariale...

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 8 avril 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 9 mai 2019

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour la journée du 9 mai 2019 (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Solidaires dénonce depuis de nombreux mois les orientations générales du gouvernement en matière de droits des agent-e-s et salarié-e-s. Ces orientations, malgré les revendications portées par les mouvements sociaux, ne subissent aucun changement.

Solidaires dénonce également toutes les orientations concernant la fonction publique et les services publics : abandons de missions de services publics et fermetures de sites laissant sur le côté une partie de la population et augmentant encore les inégalités, 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat.

Le projet de loi de transformation de la fonction publique, dont Solidaires demande le retrait, traduit législativement toutes ces orientations :

- Les instances de représentation des personnels sont fortement ébranlées.
 - ✓ Les CAP sont vidées de la quasi-totalité des compétences, ne permettant plus, de fait, une défense des agent-e-s et une étude approfondie de leurs situations personnelles, alors même que le gouvernement affiche comme priorités l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'«emploi des travailleurs en situation de handicap ».
 - ✓ La fusion des CT et des CHSCT ne permettra désormais plus de traiter l'ensemble des problématiques relatives aux conditions de travail pourtant déjà fortement dégradées (risques liés aux réorganisations, risques physiques) ni aux problématiques type harcèlement.
- Le recours accru au contrat est une attaque inadmissible contre le statut de la fonction publique qui par là-même remet en cause l'égalité d'accès de toutes et tous au service public, sans discrimination
- La mobilité forcée va dégrader la vie des agent-e-s et accompagnera de fait des réformes et restructurations néfastes pour les services publics

- La rémunération au mérite qui s'accroît n'est pas compatible avec le but même du service public

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique qui le souhaitent, de participer à la journée de grève et manifestation pour faire entendre leurs revendications.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique



Gaëlle Martinez



Paris, le 22 mars 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} avril au 30 avril 2019

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} avril au 30 avril 2019 (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Solidaires dénonce depuis de nombreux mois les orientations générales du gouvernement en matière de droits des agent-e-s et salarié-e-s. Ces orientations, malgré les revendications portées par les mouvements sociaux, ne subissent aucun changement.

Solidaires dénonce également toutes les orientations concernant la fonction publique et les services publics: abandons de missions de services publics et fermetures de sites laissant sur le côté une partie de la population et augmentant encore les inégalités, 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat, remise en cause du statut de la fonction publique notamment à travers la volonté de recours accru aux contractuels, synonyme de précarité, rémunération au mérite allant à l'encontre de la notion de service public...

Solidaires demande le retrait du projet de loi qui a été présenté le 13 février et qui a fait l'objet d'un vote unanime « contre » des organisations syndicales lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 15 mars.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique qui le souhaitent, de participer aux mobilisations dans les nombreux secteurs en lutte d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications en matière de recrutements, de missions, de conditions de travail, d'évolution salariale...

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 21 février 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} mars au 31 mars 2019

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er mars au 31 mars 2019 (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Solidaires dénonce depuis de nombreux mois les orientations générales du gouvernement en matière de droits des agent-e-s et salarié-e-s. Ces orientations, malgré les revendications portées par les mouvements sociaux, ne subissent aucun changement.

Solidaires dénonce également toutes les orientations concernant la fonction publique et les services publics: abandons de missions de services publics et fermetures de sites laissant sur le côté une partie de la population et augmentant encore les inégalités, 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat, remise en cause du statut de la fonction publique notamment à travers la volonté de recours accru aux contractuels, synonyme de précarité, rémunération au mérite allant à l'encontre de la notion de service public...

Solidaires demande le retrait du projet de loi qui a été présenté le 13 février.

Ces orientations, néfastes à l'ensemble de la population dégradent chaque jour les conditions de travail des agent-e-s dans les services, agent-e-s.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique qui le souhaitent, de participer aux mobilisations dans les nombreux secteurs en lutte afin d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications en matière de recrutements, de missions, de conditions de travail, d'évolution salariale...

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 13 mars 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 19 mars 2019

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour la journée du 19 mars 2019 (ce préavis comprend la nuitée en amont de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Solidaires dénonce depuis de nombreux mois les orientations générales du gouvernement en matière de droits des agent-e-s et salarié-e-s. Ces orientations, malgré les revendications portées par les mouvements sociaux, ne subissent aucun changement.

Solidaires dénonce également toutes les orientations concernant la fonction publique et les services publics : abandons de missions de services publics et fermetures de sites laissant sur le côté une partie de la population et augmentant encore les inégalités, 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat, remise en cause du statut de la fonction publique notamment à travers la volonté de recours accru aux contractuels, synonyme de précarité, rémunération au mérite allant à l'encontre de la notion de service public...

Ces orientations, néfastes à l'ensemble de la population dégradent chaque jour les conditions de travail des agent-e-s dans les services, agent-e-s.

De plus, les agent-e-s publics subissent depuis des années d'importantes pertes de pouvoir d'achat. Solidaires revendique l'ouverture de véritables négociations salariales, portant sur des mesures générales par l'attribution d'un nombre de points uniforme pour toutes et tous, la revalorisation du point d'indice, l'intégration de l'indemnitaire dans l'indiciaire, la revalorisation des déroulements de carrière, la reconnaissance des qualifications.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique qui le souhaitent, de participer aux mobilisations dans les nombreux secteurs en lutte afin d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications en matière de recrutements, de missions, de conditions de travail, d'évolution salariale...

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 5 mars 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées des 15 et 16 mars 2019

Monsieur le Ministre

Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les **vendredi 15 mars et samedi 16 mars 2019** (ce préavis comprend la nuitée en amont de ces journées pour les personnels travaillant en horaires décalés).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial).

Ce préavis vise à permettre à tous les agents le souhaitant de participer à la grève mondiale de la jeunesse pour le climat qui est organisée le 15 mars 2019, ainsi qu'à la marche pour le climat du samedi 16 mars 2019.

Les syndicats de Solidaires Fonction Publique souhaitent ainsi, une fois de plus, témoigner de leur investissement en matière de changement climatique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 11 février 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 8 mars 2019

Monsieur le Ministre

Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour le **vendredi 8 mars 2019** (ce préavis comprend la nuitée en amont de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial).

Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent et continuent de s'aggraver. Si un nouveau protocole égalité vient d'être signé, celui-ci comporte malgré tout de nombreux manques. Solidaires continue de porter de nombreuses revendications, concernant notamment : la réduction des écarts salariaux femmes/hommes, la revalorisation des filières féminisées, la neutralité des congés maternité, un congé parental mieux réparti entre les parents et mieux rémunéré, de vrais engagements concrets pour les femmes victimes de violences.

Pour Solidaires fonction publique, le 8 mars est une journée de luttes et de revendications pour les droits des femmes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 24 janvier 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} février au 28 février 2019

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} février au 28 février 2019 (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Solidaires dénonce depuis de nombreux mois les orientations générales du gouvernement en matière de droits des agent-e-s et salarié-e-s. Ces orientations, malgré les revendications portées par les mouvements sociaux, ne subissent aucun changement.

Solidaires dénonce également toutes les orientations concernant la fonction publique et les services publics : abandons de missions de services publics et fermetures de sites laissant sur le côté une partie de la population et augmentant encore les inégalités, 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat, remise en cause du statut de la fonction publique notamment à travers la volonté de recours accru aux contractuels, synonyme de précarité, rémunération au mérite allant à l'encontre de la notion de service public...

Ces orientations, néfastes à l'ensemble de la population dégradent chaque jour les conditions de travail des agent-e-s dans les services, agent-e-s.

De plus, les agent-e-s publics subissent depuis des années d'importantes pertes de pouvoir d'achat. Solidaires revendique l'ouverture de véritables négociations salariales, portant sur des mesures générales par l'attribution d'un nombre de points uniforme pour toutes et tous, la revalorisation du point d'indice, l'intégration de l'indemnitaire dans l'indiciaire, la revalorisation des déroulements de carrière, la reconnaissance des qualifications.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique qui le souhaitent, de participer aux mobilisations dans les nombreux secteurs en lutte afin d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications en matière de recrutements, de missions, de conditions de travail, d'évolution salariale...

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez



Paris, le 7 janvier 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 12 janvier au 31 janvier 2019

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 12 janvier au 31 janvier 2019 (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Solidaires dénonce depuis de nombreux mois les orientations générales du gouvernement en matière de droits des agent-e-s et salarié-e-s. Ces orientations, malgré les revendications portées par les mouvements sociaux, ne subissent aucun changement.

Solidaires dénonce également toutes les orientations concernant la fonction publique et les services publics : abandons de missions de services publics et fermetures de sites laissant sur le côté une partie de la population et augmentant encore les inégalités, 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat, remise en cause du statut de la fonction publique notamment à travers la volonté de recours accru aux contractuels, synonyme de précarité, rémunération au mérite allant à l'encontre de la notion de service public...

Ces orientations, néfastes à l'ensemble de la population dégradent chaque jour les conditions de travail des agent-e-s dans les services, agent-e-s qui une nouvelle fois le 21 décembre dernier, n'ont vu aucune prise en compte de leur situation notamment salariale.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique qui le souhaitent, de participer aux mobilisations dans les secteurs en lutte afin d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications en matière de recrutements, de missions, de conditions de travail, ainsi qu'en matière d'évolution salariale...

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez